

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/10/2021

Dossier complet le :

08/10/2021

N° d'enregistrement :

2021-11695

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la création d'un lotissement de 8,5739 ha sur la commune de LIT ET MIXE.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOVI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. ROMAIN Frédéric, Responsable agence SOVI Pays-Basques - Landes

RCS / SIRET

3 1 6 1 3 9 9 3 0 0 0 1 2 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha (8,5739 ha concernés) en vue de la création d'un lotissement, sur la commune de LIT ET MIXE.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La société SOVI souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la création d'un lotissement situé sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE.

Ces terrains étant de nature boisée, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

Cette demande est effectuée car la mairie, propriétaire du terrain, souhaite créer un lotissement sur cette parcelle.

Ce projet a été prévu au PLU, le terrain est constructible (zone 1AUH2).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le terrain du projet correspondant à la création de 80 lots environ est en majeure partie à l'état de plantation de Pins en futaie, sur des landes à Fougères, Ajoncs, Callunes et Bruyères. En revanche, la partie Sud du site est occupée par un boisement mixte de Chênes et de Pins, assez clairsemé.

La mise en place des lots va donc entraîner l'arrachage des arbres présents, le dessouchage puis le broyage des débris végétaux pour leurs revalorisation en biomasse.

Ceci permettra la mise à nu du terrain.

Ensuite, tous les aménagements seront mis en places : réseaux, voiries, ouvrages de gestion des eaux pluviales...

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le maître d'ouvrage prévoit d'installer sur cette zone des lots libres qui ne seront destinés qu'à l'habitat.

Le projet de lotissement prévoit la création de 80 lots libres.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.

En outre, le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0). Le dossier loi sur l'eau est en cours de rédaction.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	8 ha 57 a 39 ca

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Truyemorte"  
40 170 LIT ET MIXE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 16' 11" O Lat. 4 1° 0 1' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

LIT ET MIXE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche (720001980) est située à environ 150 m à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations que nous avons pu recueillir.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit SIN0000208 Etangs Landais Sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Feu de forêt ;</li> <li>- Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises ;</li> <li>- Mouvement de terrain - Tassement différentiel ;</li> <li>- Séisme (zone 1 : très faible).</li> </ul> <p>La commune ne possède pas de PPRN. Elle ne fait pas l'objet d'un PAPI. Elle n'est pas classée TRI. Le site du projet n'est pas concernée par le risque inondation.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après les sites BASIAS et BASOL.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après l'Agence de l'eau Adour-Garonne.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun forage n'est prévu dans la cadre du projet.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans le périmètre du site inscrit SIN0000208 Etangs Landais Sud.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est "Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-mixe, n°FR7200715. Il est situé en limite Ouest du projet, au niveau du ruisseau des Vignes.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche est "Rive de l'étang de la Forge", n°SCL0000634. Il est situé à environ 5,2 km à l'Est du projet .</p>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage ne sera nécessaire pour la mise en place de ce projet. Les prélèvements d'eau supplémentaires ne seront que ceux liés à la vie dans le lotissement, avec les connexions au réseau d'eau potable. Ces prélèvements seront donc sur les captages d'eau potable qui fournissent la commune de LIT-ET-MIXE.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est liée à l'imperméabilisation des sols et à la gestion des eaux pluviales par infiltration. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Des ouvrages d'infiltrations sont prévues pour gérer les eaux pluviales. Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Les fossés existants seront conservés en l'état. La majeure partie du terrain est mésophile, aucun besoin de fossés ou de drainages.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est peu pentu, pas de terrassement prévu ni nécessaire pour aplanir le site. En revanche, des tranchées seront nécessaires pour enterrer les réseaux. De même, des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront mises en place. Les matériaux retirés seront réutilisés sur la zone de manière à ne pas engendrer d'excédent ou de déficit.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est peu pentu, pas de terrassement prévu ni nécessaire pour aplanir le site.
<b>Milieu naturel</b> Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement, suppression de 8,5739 ha à caractère forestier.  Faible diversité faunistique et floristique sous une forêt de production de Pins.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est en limite Ouest du projet. Il concerne le ruisseau des Vignes Le projet a prévu un retrait de 10 m du lit de ce cours d'eau de manière à ne pas impacter le lit ou les berges du cours d'eau, ni la Chênaie qui le borde. Ainsi, le projet ne se situe pas dans le périmètre du site Natura 2000. Il est situé, au plus proche, à 3 à 4 m environ.  Aucun habitat référencé dans le cadre du site Natura 2000 n'est présent dans le périmètre d'inventaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 8,5739 ha d'espaces forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont situées en limite Est et Nord du projet (habitation au sein d'un lotissement). Le projet consiste à créer un lotissement de 80 lots environ à usage d'habitat.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une nécessaire augmentation du trafic se produira sur le chemin de Truymorte et le chemin de desserte du lotissement au Nord. La voirie interne au lotissement sera directement reliée à ces 2 voies de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux du bruit sera nécessairement produit par les engins de chantiers... et en phase d'exploitation par la vie des habitants et les déplacements sur la voirie. Toutefois, il ne s'agira que d'une augmentation de ce qui se produit déjà.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il apparaît peu probable que l'activité engendre des odeurs. Ce point est difficilement quantifiable.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations sont toujours possible, notamment pendant les travaux.</p> <p>Il apparaît peu probable que l'activité engendre des vibrations. Ce point est difficilement quantifiable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des éclairages seront mis en place pour le lotissement, le long de la voirie.</p> <p>Des lampadaires sont présents sur les lotissements à l'Est et au Nord. Ainsi, l'extension n'amplifiera ce phénomène que très peu.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'état actuel des connaissances, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau de ruissellement des surfaces imperméabilisées s'infiltrera et ira réalimenter la nappe superficielle par l'intermédiaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront mis en place.</p> <p>Un dossier loi sur l'eau pour le dimensionnement de ces ouvrages est en cours.</p> <p>Pas de ruissellement sur le type de sol (sableux) de la parcelle concernée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents spécifiques.</p> <p>Les futurs habitants qui s'installeront posséderont une connexion au réseau d'assainissement collectif de la commune de LIT-ET-MIXE.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En l'état actuel des connaissances, seuls des déchets non dangereux seront produits, comme toute zone d'habitation, qui devront faire l'objet d'un tri sélectif.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 8,5739 ha de zone de production sylvicole. Création de 8,5739 ha de lotissement, correspondant à la mise en place de 80 lots dédiés à l'habitat.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures ERC sont proposées dans le complément annexé à ce formulaire, les principales sont :

- La réalisation des travaux hors période de reproduction et de nidification ;
- La gestion des eaux pluviales par infiltration, qui reproduit au mieux les conditions naturelles ;
- La mise en place de boisements compensateurs, pour une surface minimale de 2 pour 1 ;
- Mesures d'évitements et de réductions spécifiques pour les espèces patrimoniales.

Aucun fossé présent autour du projet. Aucun réseau de drainage nécessaire sur ces parcelles mésophiles.

Le dossier loi sur l'eau qui sera réalisé pour ce projet permettra de dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de prévoir les mesures de réductions des impact hydrauliques nécessaires.

Le projet est en accord avec le PLU.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LIT-ET-MIXE est une commune boisée à 84,88 % (données DDTM 2016), ce qui représente environ 9 587 ha de surfaces forestières. Ainsi, le projet va entraîner la perte de 0,09 % de la surface forestière communale. L'impact peut être raisonnablement considéré comme faible.

Le projet concerne la création d'un lotissement de 8,6 ha et 80 lots, dans la continuité du centre bourg de LIT-ET-MIXE.

Aucun habitat n'est protégé sur le projet. De même, aucune espèce protégée n'est présente sur le projet.

La séquence ERC a été respectée dans le cadre de la mise en place de ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un diagnostic environnemental de la zone.
Un plan d'aménagement prévisionnel du lotissement.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LIT ET MIXE

le,

5-10-2021

Signature

 **SOVI SUD OUEST VILLAGES**  
SAS au capital de 5 060 000 Euros  
40 Chemin de l'Aviation  
64200 BASSUSSARRY  
RCS Bx B 316 139 930

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

40

Extensio  
n

Nom de la voie

Chemin de l'Aviation

Code postal

6 4 2 0 0

Localité

BASSUSSARRY

Pays

FRANCE

Tél

05 59 52 09 57

Fax /

Courriel

fromain@sovi.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

M. ROMAIN

Prénom

Frédéric

Qualité

Directeur agence SOVI Pays-Basque - Landes

Tél

06 20 25 43 41

Fax /

Courriel

fromain@sovi.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

**Co-maîtrise d'ouvrage**



# TERRA ENVIRONNEMENT

**SOVI**

**40 Chemin de l'Aviation**

**64 200 BASSUSSARRY**

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A  
UNE OPERATION DE DEFRICHEMENT**

**Commune de LIT-ET-MIXE (40)**

**Annexe au formulaire CERFA n°14 734\*03**

**Septembre 2021**

**YS/EI/170421/639/v.1.3**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DESCRIPTION DU CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
1.1	Généralité.....	5
1.2	Localisation géographique.....	6
1.3	Contexte hydrographique.....	8
1.3.1	Contexte hydrographique général.....	8
1.3.2	Contexte hydrographique local.....	10
1.3.3	Zones Humides.....	10
1.4	Reportage photographique.....	12
<b>2</b>	<b>PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL.....</b>	<b>15</b>
2.1	Patrimoine Culturel et Paysager.....	15
2.1.1	Site inscrit.....	15
2.1.2	Site classé.....	15
2.1.3	Monument historique.....	15
2.2	Patrimoine Naturel.....	16
2.2.1	Espace Naturel Protégé.....	16
2.2.2	Zonage d'inventaire naturel.....	16
2.2.3	Zonage réglementaire naturel.....	16
<b>3</b>	<b>FLORE ET HABITATS.....</b>	<b>22</b>
3.1	Milieu 1 : Les Pinèdes x lande à Fougère t x Lande à Erica et Ulex.....	24
3.2	Milieu 2 : Les chênaies acidiphiles.....	26
3.3	Milieu 3 : Dune boisée par une Chênaie acidiphile.....	28
3.4	Milieu 4 : Boisement spontané de Robinier.....	29
3.5	Milieu 5 : Coupe rase.....	29
3.6	Milieu 6 : Boisement mixte Chênes - Pins maritimes.....	30
3.7	Liste des espèces de Flore.....	33
<b>4</b>	<b>FAUNE.....</b>	<b>35</b>
4.1	Amphibiens.....	35
4.2	Reptiles.....	35
4.3	Entomofaune.....	35
4.4	Avifaune.....	38
4.5	Mammifères.....	40
4.5.1	Grands mammifères.....	40
4.5.2	Chiroptères.....	40
<b>5</b>	<b>MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....</b>	<b>42</b>
5.1	Évitement.....	42
5.1.1	Mesures générales.....	42
5.1.2	Cours d'eau et Natura 2000.....	42
5.1.3	Engoulement d'Europe et Troglodyte.....	42
5.2	Réduction.....	43
5.2.1	Mesures générales.....	43
5.2.2	Gestion des eaux pluviales.....	43
5.2.3	Engoulement d'Europe.....	44
5.3	Compensation.....	47
<b>6</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>48</b>
<b>7</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....</b>	<b>51</b>

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique .....	7
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et culturel.....	20
Planche 3 – Habitat .....	32
Planche 4 – Espèces patrimoniales et habitats d'espèces .....	41
Planche 5 – Enjeux écologiques .....	50

## Liste des Figures

Figure 1 : Contexte hydrographique général autour du projet .....	9
Figure 2 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire).....	10
Figure 3 : Localisation des zones humides ou potentiellement humides.....	11
Figure 4 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet) .....	12
Figure 5 : Prise de vue 2, depuis l'Est du projet dans le projet vers le Sud (projet) .....	12
Figure 6 : Prise de vue 3, depuis le Sud du projet vers l'Ouest et le Ruisseau des vignes (hors projet) .....	13
Figure 7 : Prise de vue 4, depuis l'Ouest du projet vers le Sud (Ruisseau des vignes, hors projet) ....	13
Figure 8 : Localisation des prises de vues .....	14
Figure 9 : Milieu 1 : Les différentes Pinèdes présentes dans le secteur d'étude .....	25
Figure 10 : Milieu 2 : Les chênaies acidiphiles .....	27
Figure 11 : Milieu 3 : Dune boisée en haut et exemple de Chêne remarquable.....	28
Figure 12 : Milieu 4 : Boisement spontané de Robiniers.....	29
Figure 13 : Milieu 5 : Coupe rase .....	30
Figure 14 : Milieu 6 : Boisement mixte Chênes-Pins .....	31
Figure 15 : 1 : Chêne attaqué par le grand Capricorne, 2 : Orthetrum bleuissement, 3 : Calopteryx vierge et 4 : Cordulegaster boltonii.....	37
Figure 16 : Engoulevent d'Europe (photo prise sur site).....	39
Figure 17 : Habitat de l'Engoulevent et du Troglodyte sur ancien plan de masse.....	44
Figure 18 : Habitat de l'Engoulevent sur nouveau plan de masse.....	45

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale .....	5
Tableau 2 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000 .....	18
Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 .....	18
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude .....	23
Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude.....	34
Tableau 6 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections .....	35
Tableau 7 : Liste des insectes présents sur le projet .....	36
Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections .....	39
Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères rencontrés sur le périmètre d'étude.....	40
Tableau 10 : Calendrier des visites de terrain.....	51

# 1 DESCRIPTION DU CONTEXTE

## 1.1 GENERALITE

La société SOVI souhaite réaliser un lotissement sur le territoire de la commune de LIT-ET-MIXE dans les Landes.

Cette demande est effectuée par la société SOVI (Sud-Ouest Villages), représenté par M. ROMAIN.

Ces terrains sont à l'heure actuelle occupés par une plantation de Pins maritimes d'environ 25-30 ans en futaie régulière sous laquelle sont présents de nombreux jeunes Chênes, par une zone en coupe rase, par une Chênaie acidiphile et par un boisement mixte Chêne/Pins maritimes.

La limite Ouest du projet et bordés par le Ruisseau des vignes classé Natura 2000, site **FR7200715 « Zone humide de l'ancien étang de Lit-et-Mixe »**.

Ces terrains étant de nature boisée, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

Les terrains appartiennent à la commune qui souhaite les vendre pour que soit créé un lotissement.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, la SOVI a mandaté la société TERRA ENVIRONNEMENT afin de réaliser un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 11 ha 02 a 71 ca.

La parcelle objet de la demande est présentée dans le tableau suivant. Elle n'est pas concernée dans son intégralité par la demande.

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Contenance cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Contenance cadastrale projet (m <sup>2</sup> )
Section	N°			
AE	577	Truyemorte	110 271	85 739
<b>TOTAL</b>			<b>110 271</b>	<b>85 739</b>

Tableau 1 : Référence cadastrale

La SOVI a fait réaliser un diagnostic écologique sur ce secteur avec des inventaires durant les mois de Avril à Juillet 2021.

C'est sur la base de ce diagnostic que les données écologiques sont décrites dans la suite de ce document.

En parallèle de ce cas par cas, un dossier loi sur l'eau est en cours. Il prévoit de mettre en place une gestion des eaux pluviales pour toute cette extension, en conformité avec la réglementation au titre de la loi sur l'eau.

## 1.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de LIT-ET-MIXE se situe dans le département des LANDES à environ 62 km au Nord-Ouest de la préfecture Mont-de-Marsan et à 40 km au Nord-ouest de Dax.

La commune de LIT-ET-MIXE est traversée par 1 axe de circulation principal. Il s'agit d'un axe départemental très fréquenté, essentiellement en période estivale : la RD 652 qui longe la côte Atlantique en traversant toutes les stations balnéaires de Capbreton au bassin d'Arcachon. Elle traverse la commune du Nord au Sud.

Quelques axes secondaires de moindres importances sont présents, notamment :

- la RD 340 qui relie la commune de Contis au Nord-ouest,
- la RD 66 qui relie le centre bourg à Uza à l'Est,
- la RD 88 qui relie le Sud du bourg au Cap de l'Homy (Océan).

La parcelle faisant l'objet de la demande est localisée à environ 920 m à l'Ouest du centre bourg de Lit-et-Mixe dans la continuité d'habitations.

En effet, des lotissements sont présents à l'Est et au Nord. La voie verte passe au Sud du projet. Au Sud de cette voie, de l'habitat isolé est également présent.

En revanche, vers l'Ouest, il ne s'agit que de forêts de Pins cultivées, derrière le ruisseau des Vignes qui longe le projet par l'Ouest.

Les parcelles du projet sont classées en zone 1AUh2 au PLU de LIT ET MIXE (approuvé en Aout 2013). Le projet est inscrit dans l'OAP – Secteur 1.



## 1.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

### 1.3.1 Contexte hydrographique général

Le projet est inscrit dans la région hydrographique des Fleuves côtiers, dans le secteur « *Les côtiers de l'embouchure du courant de Mimizan à l'embouchure de l'Adour* » et dans la zone S407 « *Le Barrot* ».

Le cours d'eau le plus proche du projet est le ruisseau des Vignes, code hydrographique S4070580. Il est situé en limite Ouest du projet.

Le ruisseau des vignes est un petit cours d'eau de 8 km qui prend sa source au Sud du projet. Il alimente le Ruisseau de Barrot au Nord du projet.

Le ruisseau des vignes n'est pas classé masse d'eau rivière.

Il est situé en limite Ouest du projet.

Le ruisseau de Barrot, code hydrographique S4070500 est un petit cours d'eau de 11 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans le Courant de Contis au Nord du projet.

Le ruisseau de Barrot est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours. C'est la masse d'eau **FRFR343\_1 Ruisseau de Barrot** qui est concernée.

Il est situé à environ 2 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau FRFR343\_1 Ruisseau de Barrot.

La masse d'eau **FRFR343\_1** possède des objectifs écologiques et chimiques classés en bon état pour l'horizon 2015 (Source : SDAGE 2016-2021 Adour-Garonne). En 2013, l'état écologique était modélisé comme bon et l'état chimique n'était pas classé.

Le Courant de Contis, code hydrographique S40-0400 est un cours d'eau plus important, de 31 km qui prend sa source au Sud-est du projet. Il se jette dans l'Océan au Nord-ouest du projet.

Le Courant de Contis est classé masse d'eau rivière sur la totalité de son cours, découpé en 2 masses d'eau rivière. Au niveau du projet, c'est la masse d'eau **FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan** qui est concernée.

Il est situé à environ 3 km au Nord du projet par orthodromie.

Il n'y a pas de station de qualité sur la masse d'eau FRFR343 Le Courant de Contis, du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'Océan.

La masse d'eau **FRFR343** possède un objectif écologique fixé en « Bon état » pour l'horizon 2021. Une dérogation a été accordée pour des raisons techniques et notamment en raison matières azotées, matières organiques, métaux et matières phosphorées. L'objectif chimique est fixé en « Bon état » pour l'horizon 2015. (Source : SDAGE 2016-2021 Adour-Garonne).

En 2013, l'état écologique était modélisé comme moyen et l'état chimique n'était pas classé.

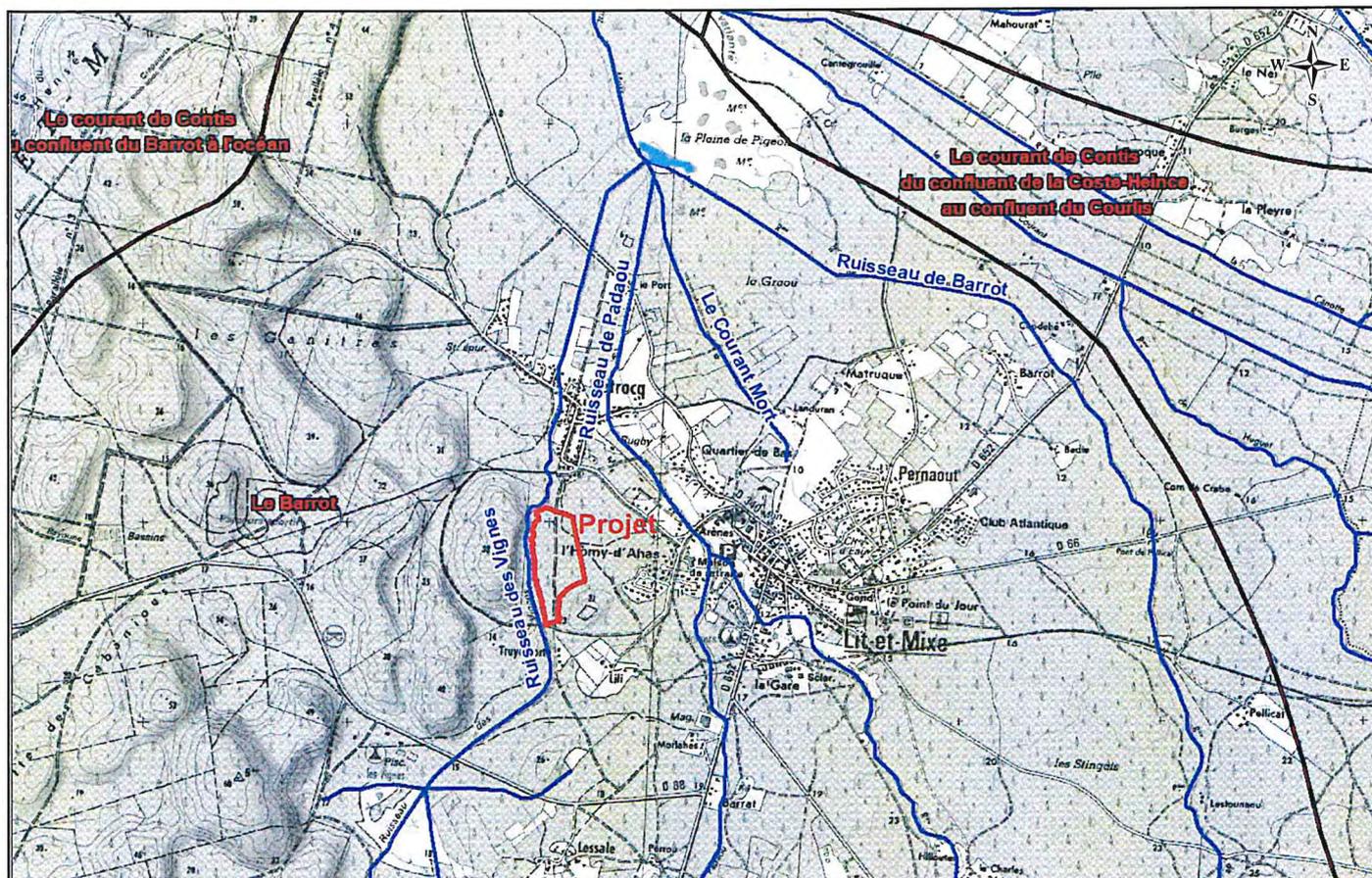


Figure 1 : Contexte hydrographique général autour du projet

La DDTM des Landes a lancé un programme de révision des cours d'eau Landais.

Ainsi, certains émissaires n'apparaissent plus comme cours d'eau dans cette nouvelle base de données, car ils ne possèdent pas ou plus les caractéristiques des cours d'eau. En revanche, d'autres émissaires ont été ajoutées à la liste des cours d'eau en raison de leurs caractéristiques.

Les cours d'eau recensés dans la zone d'étude n'ont pas été déclassés. Il s'agit donc de cours d'eau.

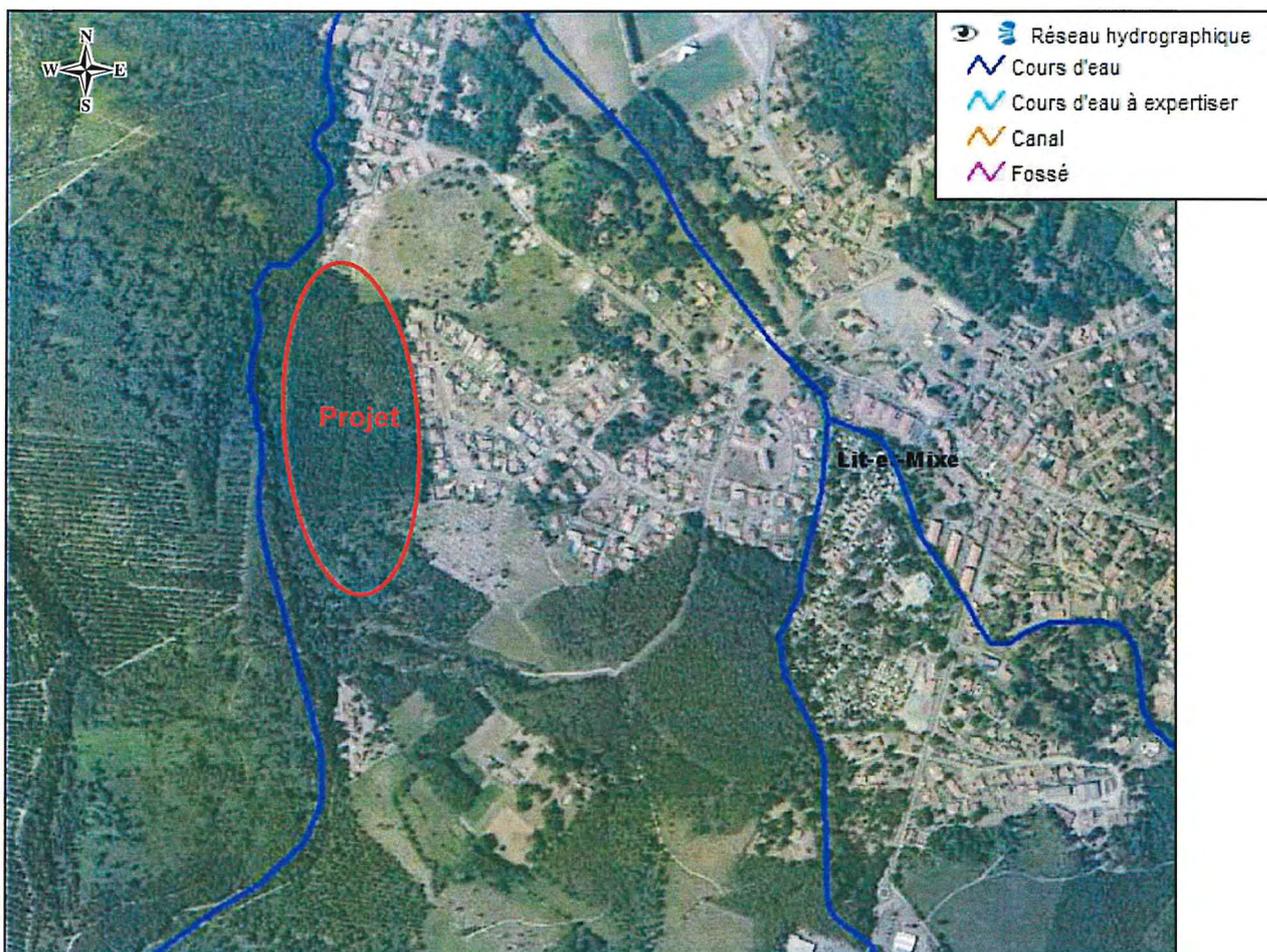


Figure 2 : Cours d'eau révisé par la police de l'eau (cartographie provisoire)

### 1.3.2 Contexte hydrographique local

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est peu important.

Il est constitué du Ruisseau des Vignes qui borde la parcelle du projet à l'Ouest et par un fossé qui se jette dans le Ruisseau des Vignes dans le secteur Sud-ouest, hors emprise du projet, en arrière de la piste cyclable.

Ce fossé était sec pendant l'ensemble des prospections.

### 1.3.3 Zones Humides

Les Zones humides sont définies au sens de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 et de la loi n° 2019-773 du 24 Juillet 2019, article 23 qui modifie l'article L. 211-1 relative à la caractérisation des zones humides.

Au regard de cette réglementation, aucun secteur n'est caractéristique de zone humide dans le périmètre d'étude.

Les terrains sont clairement apparut mésophile à sec.

**Aucune zone humide ne concerne le projet ni le périmètre éloigné.**

D'après le site SIG réseau Zones humides, il apparaît que les bords du cours d'eau sont des zones humides.

Les observations sur sites montrent une Chênaie, sans caractéristiques de zones humides.

Le projet ne prévoit pas d'intervention sur ces milieux. Un retrait de 10 m est prévue vers l'Ouest afin de ne pas impacter les boisements en limite du cours d'eau et le cours d'eau.

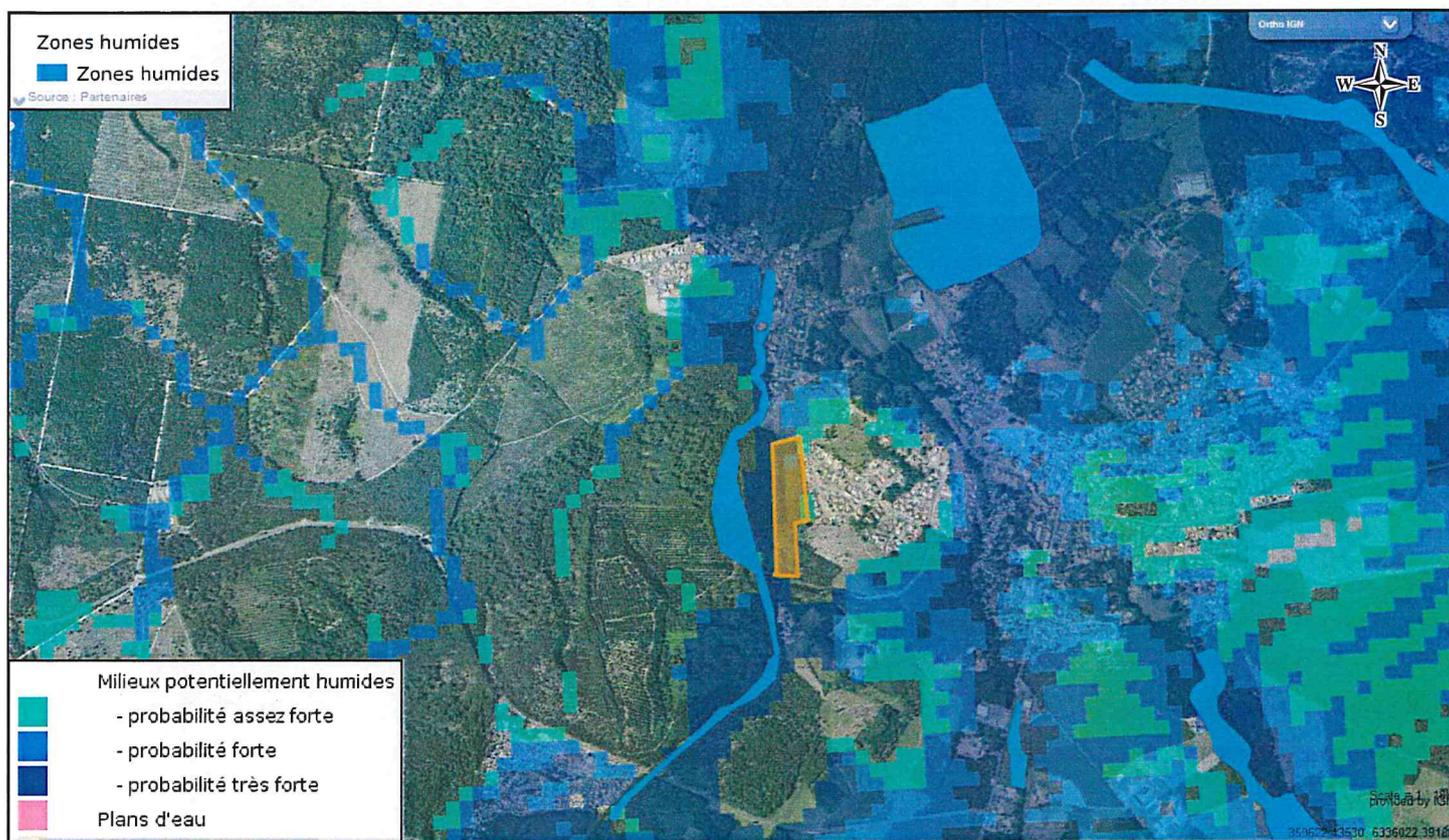


Figure 3 : Localisation des zones humides ou potentiellement humides

(Source : SIG Réseau zones humides [reseau-zones-humides.org](http://reseau-zones-humides.org))

D'après la base de données SIG Zones Humide, le projet n'est pas concerné par des zones humides.

En revanche, des potentialités de présences de zones humides fortes à très fortes sont présentes sur le périmètre du projet.

## 1.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.

Les photographies ont toutes été réalisées entre Avril et Juillet 2021.



Figure 4 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet)



Figure 5 : Prise de vue 2, depuis l'Est du projet dans le projet vers le Sud (projet)

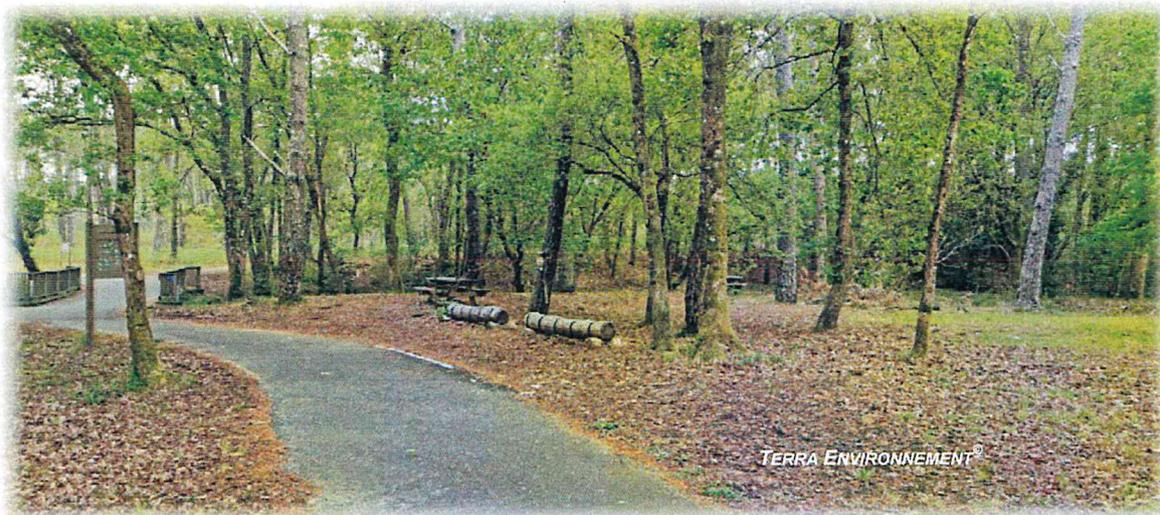


Figure 6 : Prise de vue 3, depuis le Sud du projet vers l'Ouest et le Ruisseau des vignes (hors projet)



Figure 7 : Prise de vue 4, depuis l'Ouest du projet vers le Sud (Ruisseau des vignes, hors projet)

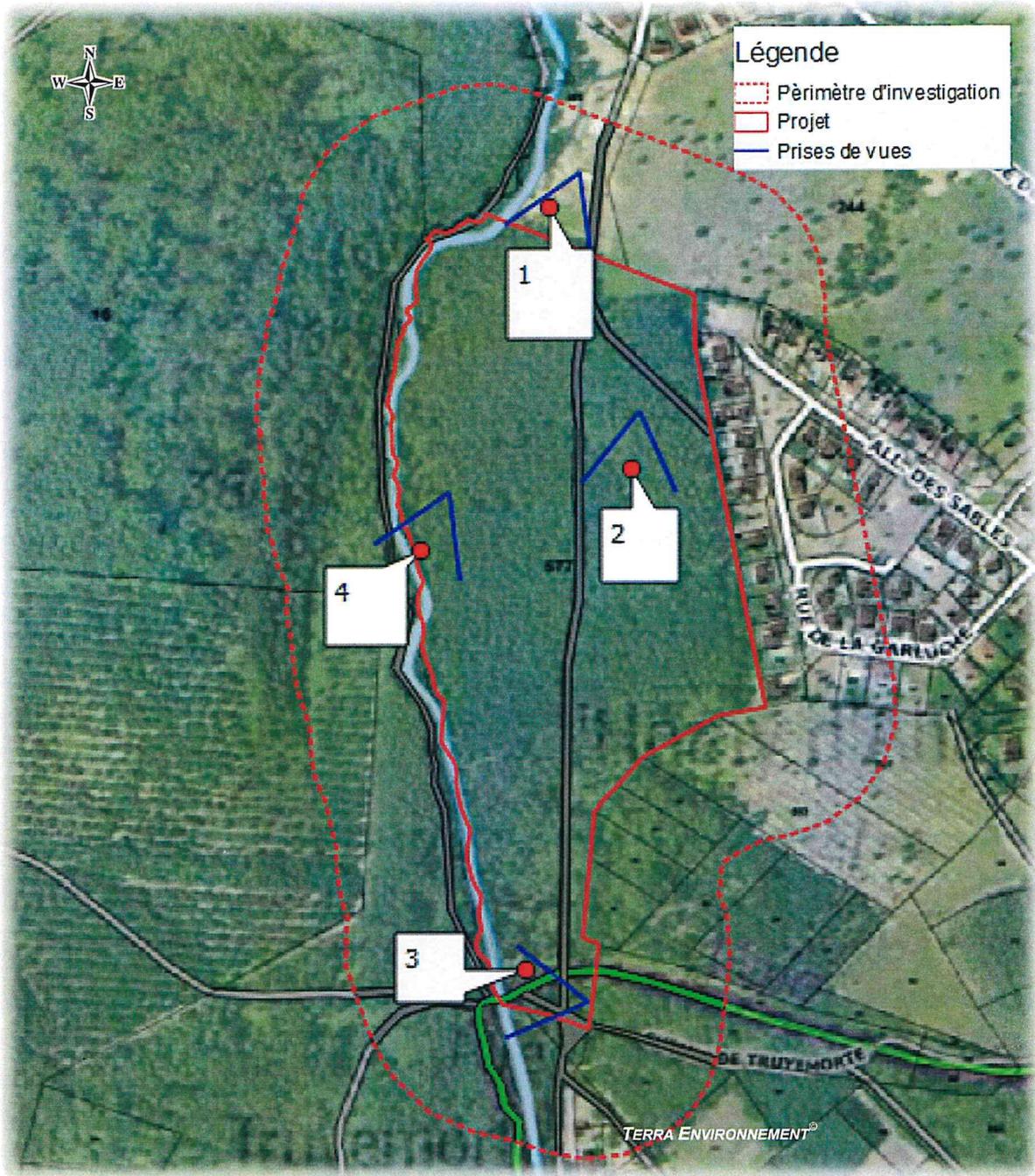


Figure 8 : Localisation des prises de vues

## 2 PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

- ↳ Sources : - DREAL Nouvelle Aquitaine  
- INPN
- ↳ Planche : 2 - Milieux naturels remarquables  
3 - Habitats

### 2.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

La commune de LIT ET MIXE est concernée par plusieurs zonages concernant le patrimoine culturel et/ou paysager.

#### 2.1.1 Site inscrit

Il y a un site inscrit référencé sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE. Il s'agit du site **Étangs Landais Sud, n° SIN0000208**.

Ce site est d'une superficie de 67 784,7 ha. La fiche de la DREAL précise qu'une actualisation de ce site est nécessaire : « [...] à rénovier le périmètre de ce site inscrit afin de protéger fortement par un classement les paysages majeurs et de désinscrire les secteurs fortement modifiés par l'urbanisation qui ne présentent plus les caractéristiques nécessaires au label site inscrit [...] ». En effet, les limites de ce périmètre datent d'un arrêté du 18/09/1969.

L'emprise du projet est située dans le périmètre de ce site inscrit. **Le projet est situé sur un terrain actuellement en partie composé de culture de Pins maritimes sur lande à Fougère et/ou Lande à Ajoncs et une partie en coupe rase colonisée par une Lande à Ajoncs et une lande sèche à mésophile dominée par la Fougère aigle et l'Avoine de Thore.**

#### 2.1.2 Site classé

Il n'y a pas de sites classés sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE.

Le plus proche est « **Rives de l'étang de la Forge** », n°SCL0000634, classé en 1981.

*Ce site est classé car les rives de l'étang de la Forge constituent un ensemble dont la conservation et la préservation présentent UN l'intérêt esthétique.*

L'emprise du projet n'est pas située dans le périmètre de ce site inscrit. **Le projet est situé à environ 5,2 km à l'Ouest du site classé.**

#### 2.1.3 Monument historique

Il n'y a pas de monument historique référencé sur la commune de LIT ET MIXE.

Le Monument historique classé le plus proche est situé sur la commune d'UZA à 5,3 km à l'Est du projet.

Il s'agit du Château d'Uza, un immeuble classé en 2004, avec son parc.

Le projet d'implantation du lotissement ne se situe dans aucun périmètre de protection de site ou de monument remarquable.

Le projet est situé en périphérie d'une zone urbaine (présence de lotissement et d'habitation) qui existe depuis de nombreuses années.

## 2.2 PATRIMOINE NATUREL

### 2.2.1 Espace Naturel Protégé

Il n'y a pas de Parc naturel référencé sur la commune de LIT ET MIXE, ni à proximité du projet.

### 2.2.2 Zonage d'inventaire naturel

#### ➤ ZNIEFF 1

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, une ZNIEFF de type 1 se trouve sur la commune de LIT ET MIXE. Il s'agit de « **La plaine de Pigeon et le marais du Mahourat** », n°720000950.

*Cette ZNIEFF occupe une surface de 132 ha.*

*Les données concernant sa description et ses critères sont incomplètes et fragmentaires.*

*Les critères d'intérêts sont faunistiques, floristiques et les oiseaux.*

**Cette ZNIEFF se trouve à environ 1,3 km au Nord-est, vers l'aval hydraulique du projet.**

#### ➤ ZNIEFF 2

Une ZNIEFF de type 2 est située à proximité du projet, sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE : « **L'Ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis** », n°720001980.

*Le site est constitué de zones humides, d'un ancien étang de Lit-et-Mixe qui situe dans le département des Landes, il s'étend entre Onesse-et-Laharie à l'Est et Lit-et-Mixe à l'Ouest. Sa superficie est de 2396 ha.*

*Il comprend des prairies marécageuses, aulnaies, saulaies, chênaies, pinèdes...*

*Les critères d'intérêts sont faunistiques, floristiques et les oiseaux.*

**Elle est située à environ 150 m à l'Est du projet, et à 280 m au Nord vers l'aval hydraulique du projet.**

#### ➤ ZICO

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, il n'y a pas de ZICO sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE, ni à proximité.

### 2.2.3 Zonage réglementaire naturel

#### ➤ Réserve Naturelle

Il n'y a pas de réserve naturelle référencée sur le territoire de LIT ET MIXE, ni à proximité.

#### ➤ Natura 2000 Directive oiseaux

D'après la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'INPN, il n'y a pas de Site Natura 2000 au titre de la directive oiseau 79/409/CEE référencé sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE, ni à proximité.

➤ **Natura 2000 Directive habitat**

Un site Natura 2000 protégé au titre de la directive habitat est présent sur le territoire de la commune de LIT ET MIXE. Il s'agit du site **Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe**, n° **FR7200715**.

Ce site Natura 2000 est situé en limite Ouest du projet. Il concerne le ruisseau des Vignes.

*Le site NATURA 2000 Zones humides et ancien étang de Lit-et-Mixe se situe dans le département des Landes, il s'étend entre Onesse-et-Laharie à l'Est et Lit-et-Mixe à l'Ouest.*

*Sa superficie est de 2 396 ha.*

*Le périmètre du site englobe les cours d'eau du bassin versant du courant de Contis (le toponyme de courant est localement employé pour désigner les cours d'eau qui se jettent à l'océan) d'où sa forme « digitée ».*

*Il s'élargit en arrière du cordon dunaire pour encadrer la dépression marécageuse de l'ancien étang. En tête de bassin, l'altitude atteint 78 m, jusqu'au niveau de la mer à son embouchure.*

Les Habitats présents dans le site NATURA 2000 FR7200715 sont présentés dans le tableau ci-dessous (les habitats prioritaires sont en gras).

Code	Intitulés	Pourcentage de couverture	Superficie (Ha)	Conservation
2110	Dunes mobile embryonnaires	0,09	2,05	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0,23	5,29	C
<b>2270</b>	<b>Dunes avec forêt à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i></b>	<b>0,07</b>	<b>1,51</b>	<b>C</b>
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	0,14	3,05	C
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,14	3,19	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara sp.</i>	0,01	0,15	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>hydrocharition</i>	0	0,1	C
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,01	0,16	C
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et <i>Callitricho-Batrachion</i>	1,65	37,25	B
3270	Rivière avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,01	0,13	C
<b>4020</b>	<b>Landes humides atlantique à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>	<b>1,21</b>	<b>27,27</b>	<b>B</b>

4030	Lande sèche européenne	0,35	7,88	C
6230	Formations herbueses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,47	10,62	B
6410	Prairie à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	2,25	50,69	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin	0,56	12,6	C
91 <sup>E0</sup>	Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	7,61	171,58	B
9190	Vieilles chênaie acidophiles des plaines sabloneuses à <i>Quercus robur</i>	0,08	1,87	C
92D0	Galerie et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> )	0,01	0,26	C
9230	Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	10,06	227,06	B

Tableau 2 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

**Aucun de ces habitats n'est présent sur le périmètre du projet.**

La faune présente dans le site NATURA 2000 FR7200715 et visé à l'annexe II de la directive habitat est présentée dans le tableau ci-après.

Type	Code	Nom latin	Nom français	Conservation
Mammifère	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Bonne
	1356	<i>Musteola lutreola</i>	Vison d'Europe	Bonne
Insectes	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	moyenne
	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	moyenne
	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	moyenne
	1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Bonne
Reptile	1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Bonne
Poisson	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	moyenne
	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Bonne
Plante	1831	<i>Luronium natans</i>	Le fluteur nageant	moyenne

Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000

Deux arbres portant des traces d'attaques par des insectes xylophages dans leurs parties épiées ont été contactés (trous obliques sur le tronc et sur des branches). En raison de l'absence de sciure observée, il n'est pas possible d'affirmer ou d'infirmer que ces arbres soient actuellement occupés par une population de **Grand-Capricorne**.

Ces arbres sont situés à l'Ouest du Ruisseau de vignes, hors emprise du projet.

**L'Engoulevent d'Europe** a été contacté à l'Ouest du projet, hors emprise, au niveau d'une chênaie sur dune enclavée dans des pinèdes cultivées. Au sein de ces pinèdes, des trouées sont présentes offrant des zones favorables à sa reproduction.

**Ce site Natura 2000 se trouve en limite Ouest du projet au niveau du Ruisseau des vignes.**

Le projet a prévu un retrait de 10 m du lit de ce cours d'eau et de 8 m de ses berges, de manière à ne pas impacter le lit ou les berges du cours d'eau, ni la petite Chênaie qui le borde.

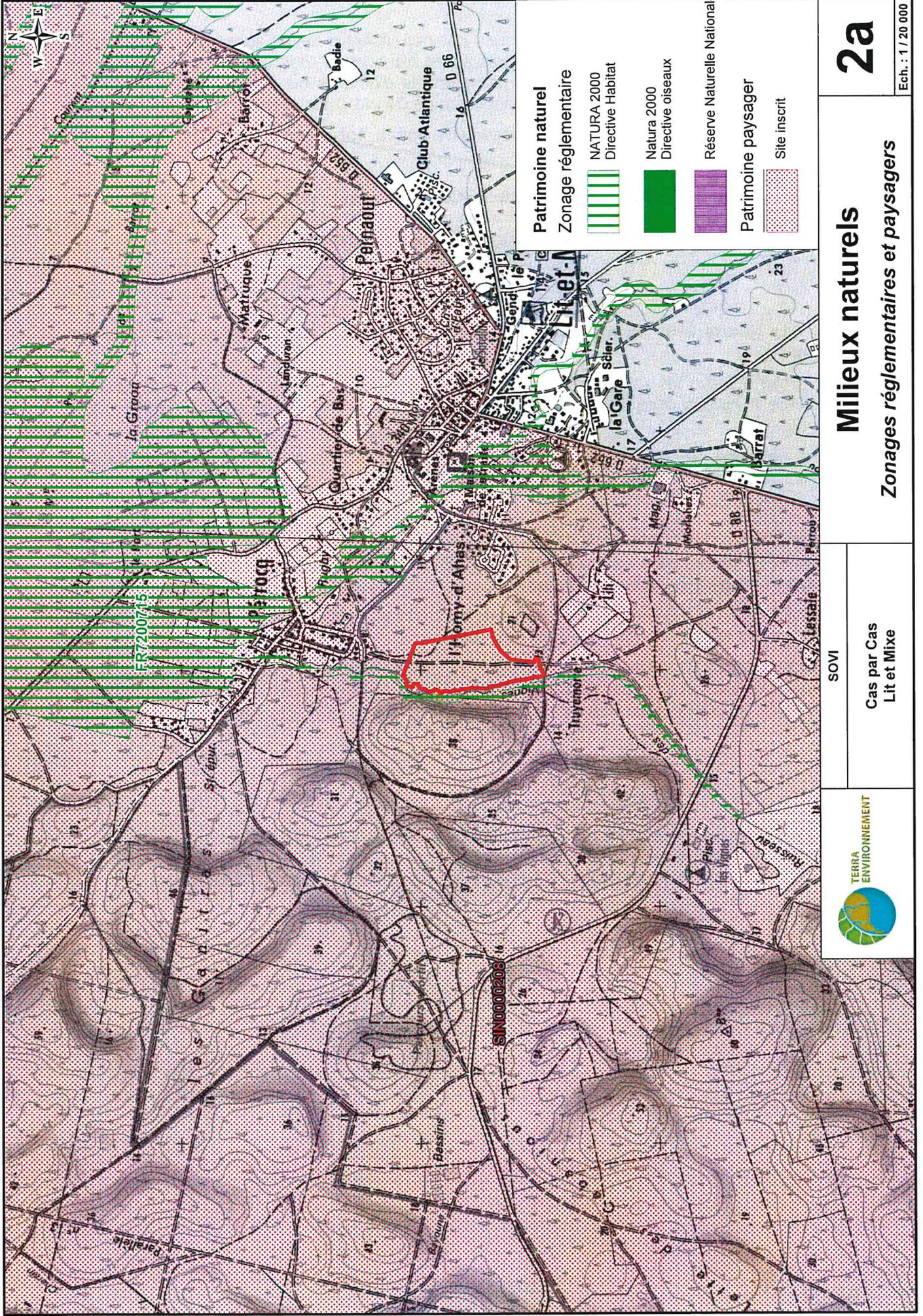
Ainsi, le projet ne se situe pas dans le périmètre du site Natura 2000. Il est situé, au plus proche, à 3 à 4 m environ.

La présence d'une piste cyclable au Sud du projet, ainsi que d'un quartier à l'Est et d'un quartier en construction au Nord rend la probabilité de présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe très faible dans ce secteur.

La présence du ruisseau des Vignes est favorable aux odonates mais pas à l'Agrion de Mercure qui recherche des eaux plus lenticules.

Aucune Cistude d'Europe n'a été observée, ceci probablement en raison du fait que le cours d'eau soit très ombragés et donc défavorable à l'établissement de place de chauffe. Toutefois, ce cours d'eau peut être un axe de déplacement pour l'espèce.

**Le terrain étudié n'est pas concerné par ces zones à fort intérêt écologique ni par celles bénéficiant d'une protection réglementaire. Toutefois, il est bordé par le site Natura 2000 FR7200715 à l'Ouest au niveau du Ruisseau des Vignes.**



- Patrimoine naturel
- Zonage réglementaire
  - NATURA 2000
  - Directive Habitat
- Natura 2000
- Directive oiseaux
- Réserve Naturelle National
- Patrimoine paysager
- Site inscrit

2a

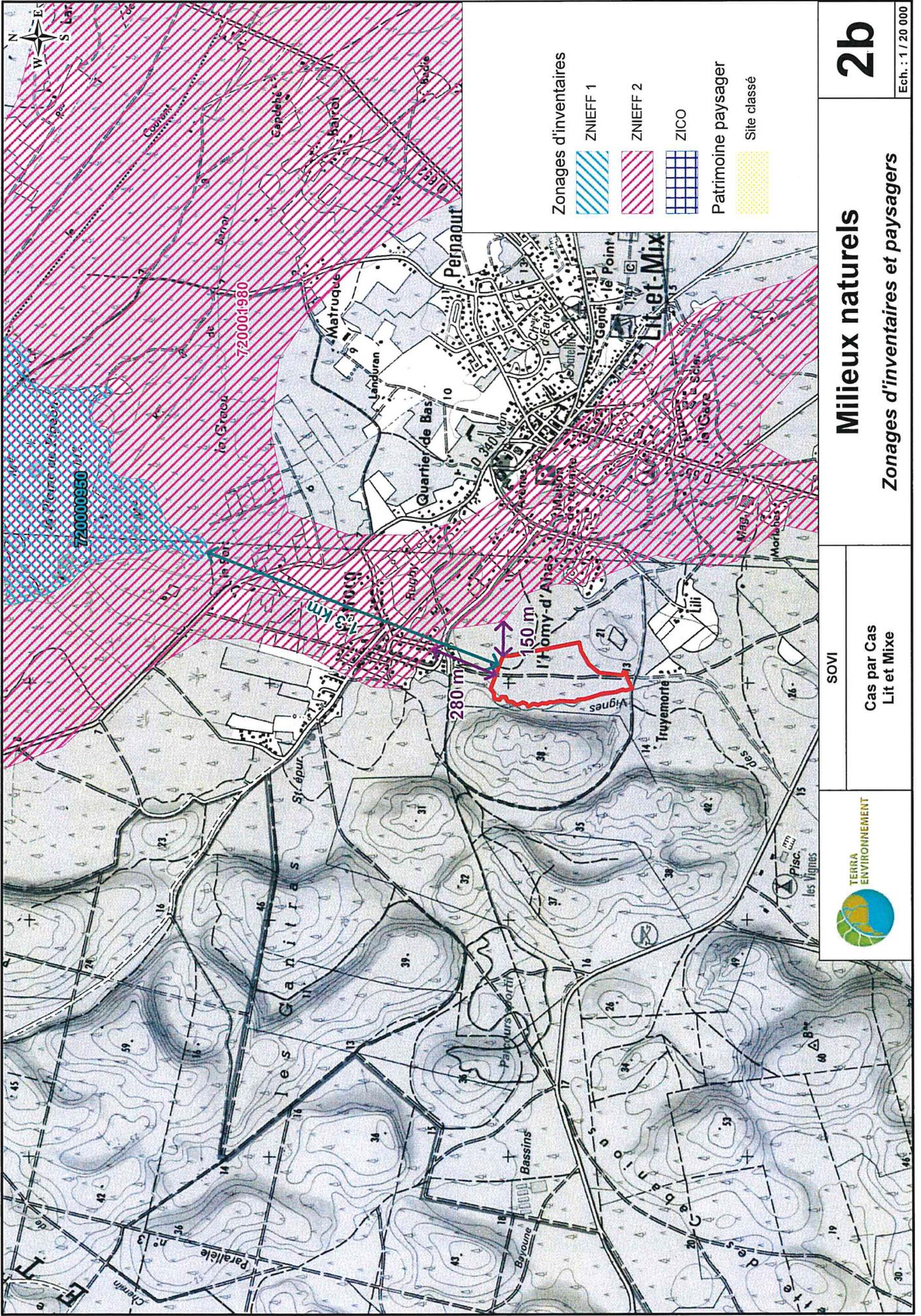
Ech. : 1 / 20 000

**Milieux naturels**  
Zonages réglementaires et paysagers

SOVI

Cas par Cas  
Lit et Mixe





Zonages d'inventaires

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

ZICO

Patrimoine paysager

Site classé

2b

Milieux naturels

Zonages d'inventaires et paysagers

SOVI

Cas par Cas  
Lit et Mixe



Ech. : 1 / 20 000

### 3 FLORE ET HABITATS

Le site du projet est concernée par de la plantation de Pins maritimes d'environ 25-30 ans colonisée par une lande à Fougère entretenue, ainsi que par des boisements dominées par le Chêne pédonculé dans le secteur Est.

Au sein des plantations de Pins maritimes, de jeunes Chênes pédonculés et lièges sont présents en sous-bois.

La partie Sud accueille un boisement plus mélangé avec moins de Pins maritimes et des Chênes pédonculés principalement.

Dans la partie Sud se trouve une piste cyclable avec une zone accueillant des tables de Pique-nique.

La limite Ouest est caractérisée par un boisement de type Chênaie acidiphile linéaire qui se développe le long du cours d'eau Ruisseau des vignes. Au plus près du cours d'eau quelques Aulnes glutineux et Saules cendrés se rencontrent mais restent assez peu représentés. De l'Osmonde royale et des Carex sont aussi présents.

Dans la partie Nord de ce milieu, le plus ouvert en raison de la présence d'un lotissement en construction, de la Lysimaque vulgaire et de la Salicaire commune sont présentes.

Au niveau du boisement dominé par les Chênes pédonculés, des zones de dépôts de déchets verts sont présentes. Dans ces secteurs, des espèces invasives telles que le Crocosmia se développent. Des arbres, de type Tilleul et Marronnier, s'y rencontrent.

La strate basse de l'ensemble des boisements, hors lande à Fougères, accueille de l'Ajonc d'Europe, de la Bruyère cendrée et de la Callune se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne**. Dans les secteurs les plus ouverts, il se rencontre de l'Hélianthème taché caractérisant des conditions plutôt sèches.

Un boisement de feuillus dominés par le Chêne avec quelques Pins maritimes est présent à l'Ouest du cours d'eau sur une dune.

Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire codé **2180 Dune boisée de l'Atlantique**.

Au sein de ce milieu des arbres portant des traces d'attaques du grand Capricorne sont présents.

Au niveau d'un alignement dominé par les chênes dans le secteur Ouest de l'Engoulevent d'Europe a été contacté.

Le projet est limité :

- Au Nord et à l'Est, par des quartiers d'habitations ;
- Au Sud, par la piste cyclable et des boisements de type Pinède sur lande à Fougère et Chênaie acidiphile ;
- A l'Ouest par le Ruisseau des vignes.

## Habitats anthropiques

### 1. 86.2 Quartiers d'habitations

## Habitats Naturel et semi-naturel

2. **42.813** Pinède de 25-30 ans x **31.86** Lande à Fougères
3. **42.813** Pinède de 25-30 ans x **31.23** Lande à *Erica* et *Ulex* (**4030**)
4. **42.813** Pinède de 15-20 ans x **31.23** Lande à *Erica* et *Ulex* (**4030**)
5. **42.813** Pinède < à 10 ans entretenue
6. **42.813** Pinède de 10-15 ans x **31.85** Lande à Ajoncs
7. **43.5** Boisement mixte Chênes / Pins maritimes
8. **41.5** Chênaie acidiphile x **87.2** Zone rudérale
9. **16.29** Dune boisée x **41.5** Chênaie acidiphile (**2180**)
10. **83.324** Boisement spontané de Robiniers
11. **Coupe rase**

Les équivalences entre habitats sont indiquées dans le tableau suivant.

Les habitats anthropiques ne sont pas décrits et les pinèdes de différentes classe d'âges seront décrite ensembles ainsi que les chênaies acidiphiles. De ce fait seulement 5 milieux seront décrits dans la suite du document.

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Zone humide	Impacté par le projet	Enjeux
1		42.813 (25-30ans) x 31.86		Pinède (25-30ans) x Lande à Fougères	N	O en partie	Modéré à fort
		42.813 x 31.23	/ x 4030	Pinède (25-30 ans) x Lande à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> sans entretien	N	N	Modéré
		42.813 (15-20 ans) x 31.23	/ x 4030	Pinède (10-15 ans) x Lande à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	N	N	Modéré
		42.813 < à 10 ans		Pinède < à 10 ans	N	N	Modéré
		42.813 (10-15 ans) x 31.85	/ x /	Pinède 10-15 ans x Lande à Ajoncs	N	N	Modéré
2		41.5		Chênaie acidiphile	N	O en partie	Modéré à Fort
		41.5 x 87.2		Chênaie acidiphile entretenue x zone rudérale	N	N	Modéré
3		16.29 x 41.5	2180 x /	Dune boisée x Chênaie acidiphile	N	N	Fort
4		83.324	/	Boisement spontané de Robinier	N	N	Faible à modéré
5		/	/	Coupe rase	N	N	Faible

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude

Les landes de sous bois correspondant à l'habitat **31.23 Lande a Erica et Ulex** possède une équivalence avec les habitats Européens d'après le manuel d'interprétation des Habitats Européen EUR28. Il s'agit de l'habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche européenne**.

L'habitat **16.29 Dune boisée** correspond à l'habitat d'intérêt communautaire **2180 Dune boisée des régions atlantiques, continentale et boréales**.

Aucune zone humide n'a été identifiée au droit du projet.

### 3.1 MILIEU 1 : LES PINEDES X LANDE A FOUGERE T X LANDE A ERICA ET ULEX

Il s'agit de l'ensemble des pinèdes rencontrées dans le projet et dans le périmètre d'investigation.

Ces boisement sont de différentes classes d'âges et subissent des entretiens plus ou moins récents.

Les classes d'âges varient de boisements âgés d'environ 25-30 ans, à des boisements inférieurs à 10ans.

Les sous-bois sont variables mais témoignent dans tous les cas de conditions mésophiles à sèches avec des landes à Fougères, des landes de type *Erica* et *Ulex* où des landes monospécifiques denses à Ajoncs d'Europe.

Les Pinèdes les plus âgés ainsi que celles se développant à l'Ouest du projet accueillent beaucoup de jeunes Chênes pédonculés et, dans une moindre mesure, du Chêne liège.

La partie Sud des Pinèdes du projet est clairsemée avec un sous-bois clair.

Ce secteur est favorable à l'établissement de **L'Engoulevent d'Europe**, bien qu'il n'y ait pas eu de contact de l'espèce dans ce secteur.





Figure 9 : Milieu 1 : Les différentes Pinèdes présentes dans le secteur d'étude

Ce milieu correspond aux habitats Corine Biotope 42.813 x 31.86 x 31.23 x 31.85. Seul l'habitat 31.23 Lande à *Erica* et *Ulex* possède une d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28). Il s'agit de l'habitat 4030 Lande sèche européenne qui est un habitat d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ces milieux.

Au sein de la pinède d'environ 10-15 ans qui se développe sur une lande à *Erica* et *Ulex* à l'Ouest du projet, hors emprise, de l'**Engoulevent d'Europe** a été contacté. Cette espèce est protégée au titre de l'annexe I de la directive oiseau (79/409/CEE), de l'annexe II de la convention de Berne et de l'article 3 de la protection nationale.

**L'enjeu écologique associé à l'ensemble des pinèdes est modéré mais fort pour la partie Sud de ce milieu.**

### 3.2 MILIEU 2 : LES CHENAIES ACIDIPHILES

Il s'agit de boisements dominés par les Chênes pédonculés.

Ces boisements sont aux nombres de 2. L'un dans le périmètre du projet et l'autre en limite Nord, hors emprise du projet.

Au sein du milieu présent dans l'emprise du projet, la densité de tige est importante, les arbres sont pour la plupart relativement jeunes. Des zones de dépôt de déchets verts sont présentes, entraînant la présence d'espèce à fort pouvoir colonisateur telles que le *Crocasmia*. Du tilleul est aussi présent au niveau des zones de dépôts.

Un boisement rivulaire de ce type est présent en limite Ouest du projet, le long du ruisseau des vignes, au sein de ce secteur, plusieurs gros Chênes remarquables sont présents.

Au niveau du boisement qui se développe au Nord du projet, hors emprise, les Chênes sont bien plus âgés, et la densité de tige est beaucoup plus faible. Ceci s'explique par la présence du lotissement à l'Est de ce milieu. Le sous-bois est très entretenu et se rapproche d'une zone rudérale.





Figure 10 : Milieu 2 : Les chênaies acidiphile - 1 : dans la partie Ouest du projet, 2 : zone de dépôt de déchets verts à l'intérieur, 3 : Chênaie entretenue (zone rudérale) et 4 : Chênaie le long du Cours d'eau, en limite Ouest du projet

Ce milieu correspond aux habitats **41.5 Chênaie acidiphile** x **87.2 Zone rudérale**. Ces habitats n'ont pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

1 espèce de faune patrimoniale a été contactée dans ce milieu. Il s'agit du **Grand capricorne**, dont des arbres porte les traces d'attaques.

**L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré à fort.** L'enjeu fort et pour la conservation du Grand-Capricorne, au travers de la préservation des Chênes en bordure du cours d'eau et l'enjeu modéré et pour le reste des Chênaies acidiphiles.

### 3.3 MILIEU 3 : DUNE BOISEE PAR UNE CHENAIE ACIDIPHILE

Il s'agit d'un boisement qui se développe à l'Ouest du Ruisseau des Vignes, hors emprise du projet. Ce boisement est composé majoritairement de feuillus de type Chênes pédonculés. Il accueille également quelques Pins maritimes.

Les Chênes sont de vieux arbres sont certains portent des traces d'attaques du Grand-Capricorne.

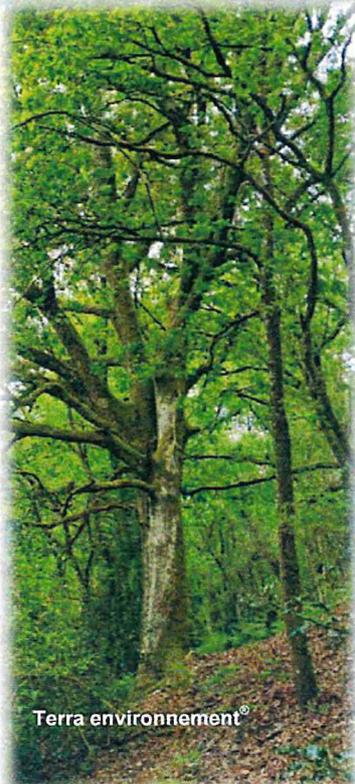
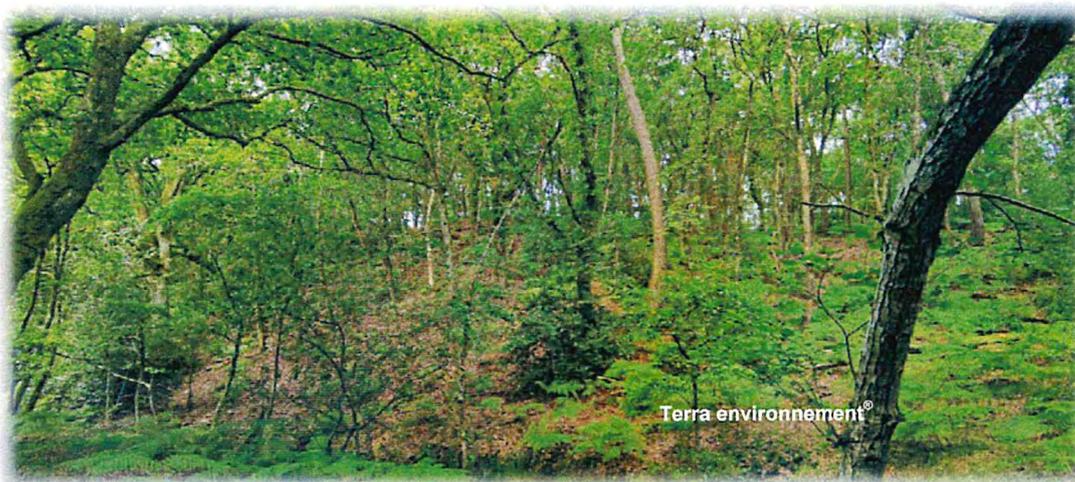


Figure 11 : Milieu 3 : Dune boisée en haut et exemple de Chêne remarquable

Ce milieu correspond aux habitats **16.29 Dune boisée x 41.5 Chênaie acidiphile**. L'habitat **16.29 Dune boisée** a une équivalence avec les habitats européens d'après le manuel d'interprétation EUR 28. Il s'agit de l'habitat d'intérêt communautaire **2180 Dune boisée des régions atlantiques, continentale et boréales**.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Des traces de **Grand-Capricorne** ont été observées sur certain vieux Chênes présents dans ce milieu.

**L'enjeu écologique associé est fort** car c'est un milieu qui peut être utilisé par l'Engoulevent d'Europe dont un individu a été observé au Sud de ce milieu et des arbres portent des traces d'attaque du grand capricorne.

### 3.4 MILIEU 4 : BOISEMENT SPONTANÉ DE ROBINIER

Il s'agit d'un petit boisement qui se développe au Sud-ouest du projet, hors emprise.

Ce boisement est constitué de Robinier qui est une espèce exotique envahissante.

Une strate dense de Ronce est présente dans ce milieu.



Figure 12 : Milieu 4 : Boisement spontané de Robiniers

Ce milieu ne possède pas d'équivalence avec les habitats Corine Biotope. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

**L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible à modéré.** En effet ce boisement est constitué par une espèce exotique envahissante. Toutefois, c'est aussi un lieu de vie du Troglodyte mignon.

### 3.5 MILIEU 5 : COUPE RASE

Il s'agit de trois secteurs, l'un dans le projet et les deux autres au Sud-est du projet, hors emprise, le long de la piste cyclable.

Ces milieux sont dépourvus de strate arborée. Ils se caractérisent par la dominance de la strate herbacée, elle même dominée par la Fougère aigle.



Figure 13 : Milieu 5 : Coupe rase

Ce milieu ne possède pas d'équivalence avec les habitats Corine Biotope. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Aucune espèce de faune patrimoniale n'a été contactée.

**L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible.** En effet, il s'agit de secteur récemment nettoyé sur lesquels une lande mésophile à Fougère aigle se développe.

### 3.6 MILIEU 6 : BOISEMENT MIXTE CHENES - PINS MARITIMES

Il s'agit d'un petit secteur qui se développe dans la partie Sud du projet, au sein de la Pinède clairsemée ainsi qu'au nord de la piste cyclable.

Ce milieu se caractérise par un fort taux de mélange de Pins maritimes et de Chênes pédonculés.

Le sous-bois est composé des mêmes essences que dans l'ensemble du site à savoir Fougère aigle, Ajoncs d'Europe, Callune, Bruyère cendrée notamment.

Au niveau de la zone de pique nique, le sous-bois est entretenu par tonte.



Figure 14 : Milieu 6 : Boisement mixte Chênes-Pins

Ce milieu correspond aux habitats **43.5 Boisement mixte Chêne – Pins maritimes**. Cet habitat n'a pas d'équivalence avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

**L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré à fort.** En effet, ce milieu peut correspondre à l'habitat de l'Engoulevent d'Europe, bien qu'aucun contact n'ait pu avoir lieu pour cette espèce dans ce secteur.



## Légende

- |   |                           |   |   |
|---|---------------------------|---|---|
|   | Pèrimètre d'investigation |  | 42.813 Pinèdes (25-30 ans) entretenus x 31.86 Lande à Fougères                |
|   | Projet initial            |  | 42.813 Pinède (25-30 ans) x 31.23 Lande à Erica et Ulex (4030) non entretenue |
|   | Projet réduit             |  | 42.813 Pinède (15-20 ans) x 31.23 Lande à Erica et ulex (4030)                |
| <b>Zone anthropique</b>   |                           |   |   |
|   | 87.2 Quartiers            |  | 42.813 Pinède (10-15 ans) x 31.85 Landes à Ajoncs                             |
| <b>Voiries</b>  |                           |   |   |
|   | Chemins                   |  | 42.813 Pinède (inf 10 ans) entretenue   |
|   | Piste cyclable            |  | 43.5 Boisement mixte Chênes-Pins maritimes                                    |
| <b>Hydrographie</b>   |                           |   |   |
|   | Cours d'eau               |  | 41.5 Chênaie acidiphile   |
|  |                           |  | 41.5 Chênaie acidiphile x 87.2 Zone rudérale                                  |
| <b>Habitats</b>   |                           |   |   |
|  |                           |  | 83.324 Boisement spontané de Robinier   |
|  |                           |  | Coupe rase  |
|  |                           |   | 16.29 Dunes boisées x 41.5 Chênaie acidiphile (2180)                          |

### 3.7 LISTE DES ESPECES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

L'aspect invasif est décrit à partir de : CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

44 espèces de flore ont été rencontrées sur le site. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Nom français	Nom latin	Espèce protégée	Statut réglementaire	
			Espèces indicatrices de Zones-humides Oui/Non	Code
Agrostide commune	<i>Agrostis vulgaris</i> L.	/	N	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europeus</i> L.	/	N	/
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i> Gaertn.	/	O	81 569
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> Rouy.	/	N	/
Blechné en épis	<i>Struthiopteris spicant</i>	/	N	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	/	O	98 888
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i> L.	/	N	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L.	/	N	/
Callune	<i>Caluna vulgaris</i> Hull.	/	N	/
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i> L.	/	N	/
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i> L.	/	N	/
Carex paniculé	<i>Carex paniculata</i>	/	O	88 753
Céraïste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	/	N	/
Chêne liège	<i>Quercus suber</i> L.	/	N	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	/	N	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	/	N	/
Crocsmia	<i>Crocsmia x crocsmiflora</i>	PEE avérée	N	/
Erable plane	<i>Acer platanoïdes</i> L.	/	N	/
Etoile de Judée	<i>Ornithogalum umbelatum</i> L.	/	N	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> Khun.	/	N	/
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i> L.	/	N	/
Germandrée scorodoïne	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	/	N	/
Hélianthème faux alysson	<i>Halimium alysoïdes</i> L.	/	N	/
Hélianthème tachés	<i>Tuberaria guttata</i> Fourr.	/	N	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.	/	N	/
Laïche des sables	<i>Carex arenaria</i> L.	/	N	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i> L.	/	N	/
Lychnis fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	/	N	/
Marronnier d'Indes	<i>Aesculus hippocastaneum</i> L.	/	N	/
Muguet	<i>Convallaria majalis</i> L.	/	N	/
Noisetier	<i>Corylus avelana</i> L.	/	N	/
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i> L.	/	O	111 815
Porcelle des sables	<i>Hyppochaeris glabra</i> L.	/	N	/
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i> L.	/	N	/
Pins maritime	<i>Pinus pinaster</i> Aiton.	/	N	/

Robinier	<i>Robinia pseudo-acacia L.</i>	PEE avérée	N	/
Ronce des bois	<i>Rubus silvaticus weihe&amp;Nees.</i>	/	N	/
Sabline	<i>Arenaria montana L.</i>	/	N	/
Séneçon vulgaire	<i>Senecio vulgare L.</i>	/	N	/
Tilleul	<i>Tilia cordata Mill L.</i>	/	N	/
Vigne vierge	<i>Parthenocissus quinquefolia L.</i>	/	N	/

**Légende:**

PEE: Plante Exotique Envahissante

PEE avérée: Plante exotique envahissante avérée

PEE potentielle : Plante Exotique Envahissante potentielle

PEE potentielle (A) : Plante exotique envahissante à surveiller risque d'envahissement élevé

PEE potentielle (B) : Plante exotique envahissante à surveiller mais dont le risque d'envahissement est modéré

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude

**Sur les 44 espèces de flore identifiée, aucune n'est protégée.**

4 espèces sont indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides.

Ces espèces sont situées le long du cours d'eau qui borde le projet à l'Ouest.

2 espèces sont considérées comme espèces exotiques envahissantes : Le Robinier et le Crocosmia.

**Soit 2 espèces sur les 41 rencontrées sont des espèces exotiques à fort pouvoir colonisateur.**

## 4 FAUNE

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 1 espèce de Mammifère,
- 1 espèce de Reptile,
- 0 espèce d'amphibien,
- 22 espèces d'oiseaux,
- 9 espèces d'insectes (Lépidoptères, Odonates et Coléoptères),

### 4.1 AMPHIBIENS

Malgré la présence du ruisseau des vignes aucune espèce d'amphibien n'a été identifiée.

### 4.2 REPTILES

La période d'études est favorable à l'observation de ce taxon composé d'animaux ectothermes.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine (2013)
		PN	Bern	DH	
Lézards des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art. 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

-Arrêté du 8 Janvier 2020

An.I : Demande de dérogation CNPN obligatoire

- Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

An.III : Espèce de faune protégée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 6 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections

Le Lézard des murailles a été observé dans tous les endroits offrant une forte luminosité, au sein de la coupe rase et de la zone rudérale.

Cette espèce est une espèce ubiquiste et anthropophile.

### 4.3 ENTOMOFAUNE

5 espèces de Lépidoptères rhopalocères ont été contactées. Ceci est en lien avec l'absence de plantes favorables à leurs nutriments et l'aspect ombragé du site.

Concernant les Odonates, ce sont 3 espèces qui ont pu être identifiées.

Concernant les Coléoptères xylophages, des arbres portant des traces d'attaques par un insecte xylophage est présent dans le périmètre d'investigation.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge	STERF 2006-2016
		PN	Bern	DH	2012	% / an
<b>Lépidoptères</b>						
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	/	/	/	LC	Forte augmentation (+73%)
Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>	/	/	/	LC	Déclin modéré (-12%)
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	/	/	/	LC	Forte augmentation (+10%)
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC	Forte augmentation (+10%)
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	/	LC	Forte augmentation (+17%)
<b>Odonates</b>					<b>Aquitaine 2016</b>	
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	/	/	/	LC	
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	/	/	/	LC	
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	/	/	/		/
<b>Coléoptères</b>					<b>2010</b>	
<b>Grand-Capricorne</b>	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art. 2 et An.1	An. II	An. II et IV	NT	

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

-Arrêté du 8 Janvier 2020

An. I : Demande de dérogation CNPN obligatoire

- Bern : Convention de Bern

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. II : Espèce d'intérêt communautaire

An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection

- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012): Espèces menacées de disparition

LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NT: Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

STERF : Suivi Temporel des Rhopalocères de France bilan 2006-2016 (sterf.mnhn.fr/)

Tableau 7 : Liste des insectes présents sur le projet

Une espèce d'Entomofaune protégée et / ou patrimoniale a été contactée indirectement au travers d'indices de présences. Il s'agit du **Grand-capricorne**.



Figure 15 : 1 : Chêne attaqué par le grand Capricorne, 2 : Orthetrum bleissant, 3 : Calopteryx vierge et 4 : Cordulegaster boltonii

#### 4.4 AVIFAUNE

Concernant l'avifaune, 22 espèces ont été recensées. Elles sont présentées dans le tableau suivant avec leur statut de protection.

Nom français	Nom latin	PN	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
			Bonn	Berne	DO	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	/	An. 3	An. II/2	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Art. 3	/	An. 2	An. I	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	An. II/2	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Art. 1 et Art. 3	/	An. 3	An. II/2	LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art. 3 et Art. 1	/	An. 3	An. II/2	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art. 3	/	/	/	LC
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art. 1	/	/	An. III/1 et II/1	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art. 3	/	An. 3	/	LC
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art. 3	An. 2	An. 2	/	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art. 1 et Art. 3	/	An. 3	An. II/2	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art. 3 et An. 1	/	An. 2	/	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

-Arrêté du 6 Janvier 2020 :

An. Espèce animale pour lequel un dossier CNPN est nécessaire.

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I: Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/1 : espèce chassable.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée.

An. III/1 : transport, vente, détention autorisée sous condition.

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

VU : vulnérable

EN : En danger

CR : En danger critique d'extinction

*Tableau 8 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections*

1 espèce contactée est considérée comme patrimoniale et une est visée par l'annexe I de l'arrêté du 6 Janvier 2020.

Il s'agit de l'Engoulevent d'Europe dont un individu a été contacté à l'Ouest du projet, hors emprise.

Toutefois, au sein du projet et notamment de la partie Sud, des secteurs qui lui sont favorable sont présents. Cette espèce est une espèce migratrice.

**Une attention particulière devra donc être portée à la période des travaux qui devra être en dehors des périodes de nidifications des espèces.**

Enfin, du **Troglodyte mignon**, espèce visée par l'annexe I de l'arrêté du 6 Janvier 2020 qui entraîne la nécessité de faire une demande auprès du Conseil National de Protection de la Nature pour pouvoir détruire son habitat et/ou des individus de son espèce, a été contacté au Sud du projet, hors emprise du projet.



Figure 16 : Engoulevent d'Europe (photo prise sur site)

## 4.5 MAMMIFERES

### 4.5.1 Grands mammifères

Lors des investigations de terrains, des traces de pas ont été vues. Des traces de Chevreuil ont ainsi été observées.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Bern	DH	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Art. 1	An. III	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- Bern : Convention de Bern

An. III : Exploitations réglementée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

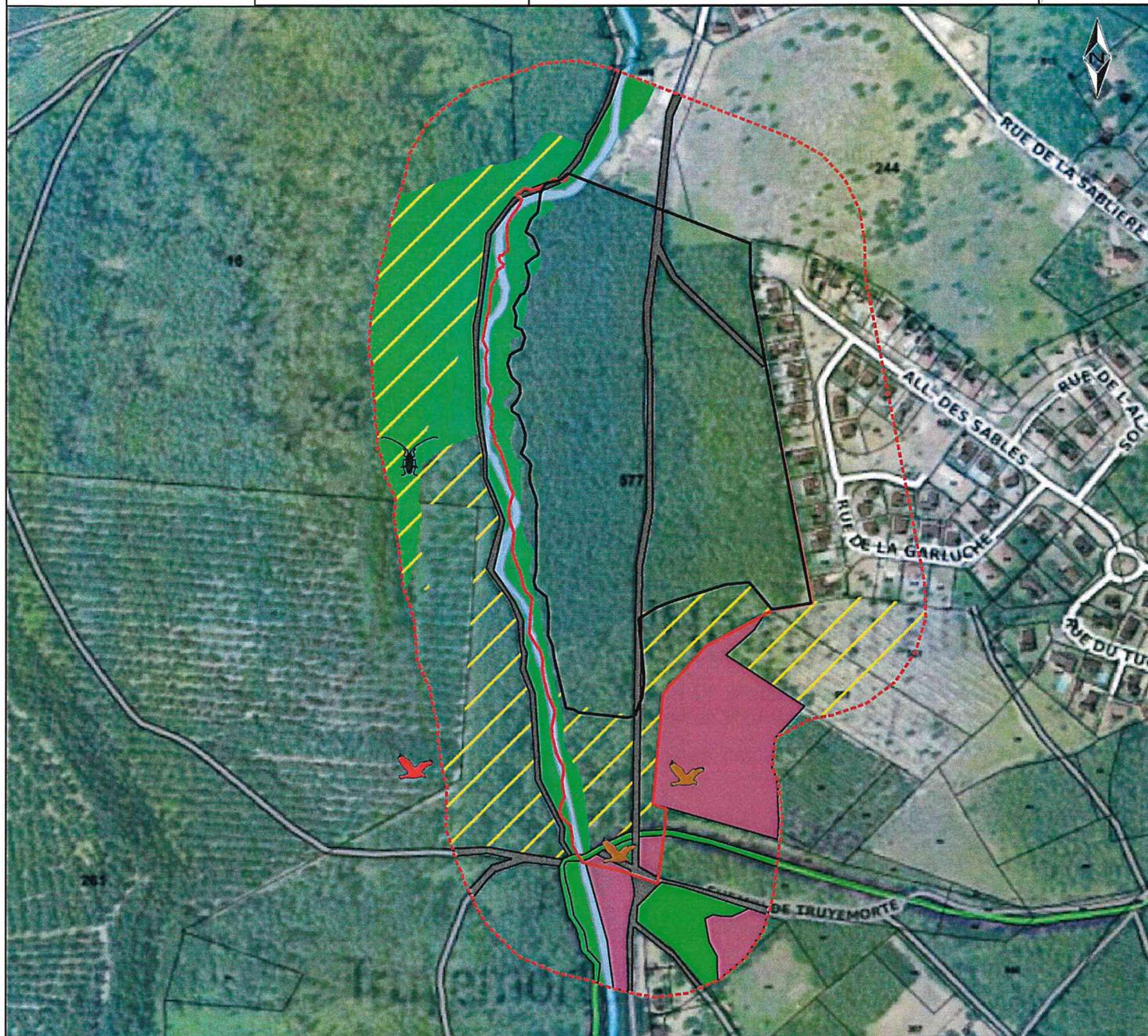
Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères rencontrés sur le périmètre d'étude

L'ensemble des mammifères contactés ne bénéficie pas de statut de protection élevé (gibier chassable).

**A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.**

### 4.5.2 Chiroptères

Aucun inventaire spécifique concernant les Chiroptères n'a été effectué.



## Légende

 Pèrimètre d'investigation

 Projet initial

 Projet réduit

### Voiries

 Chemins

 Piste cyclable

### Hydrographie

 Ruisseau des vignes

### Espèce patrimoniale

 Grand-Capricorne

 Troglodytes troglodytes

 Engoulevent d'Europe

### Habitat d'espèce

 Habitats Grand-Capricorne (Les chênaies)

 Habitats Troglodytes

 Habitats potentiel Engoulevent d'Europe

## 5 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

### 5.1 ÉVITEMENT

#### 5.1.1 Mesures générales

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à ne réaliser les travaux que sur des sols humides ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur les espèces concernées par un dérangement durant la phase travaux deviendront faibles.**

Aucun fossé n'est présent dans le secteur d'étude. Il n'y aura donc pas de modification du régime des écoulements de surfaces dans le secteur.

Le projet a prévu **un retrait de 10 m du lit de ce cours d'eau et de 8 m de ses berges**, de manière à **ne pas impacter le lit ou les berges du cours d'eau, ni la Chênaie qui le borde.**

Enfin, des mesures de précautions seront prises en phase chantier pour éviter une pollution des eaux superficielles (mise en place d'une aire de chantier, d'aires de stockages des déchets...) avec l'application de règles strictes concernant le fonctionnement du chantier.

#### 5.1.2 Cours d'eau et Natura 2000

Le projet a prévu un retrait de 10 m du lit de ce cours d'eau et de 8 m de ses berges, de manière à ne pas impacter le lit ou les berges du cours d'eau, ni la Chênaie qui le borde.

Ainsi, le projet ne se situe pas dans le périmètre du site Natura 2000. Il est situé, au plus proche, à 3 à 4 m environ.

Ainsi, cet éloignement du cours d'eau et du site Natura 2000 permet un évitement des impacts directs sur ces milieux.

#### 5.1.3 Engoulevent d'Europe et Troglodyte

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau migrateur. Ainsi, la première mesure proposée est de réaliser les travaux pendant la période hivernale, de Septembre à Mars.

De ce fait, **aucun impact direct sur les individus d'Engoulevent d'Europe n'aura lieu.**

Un individu d'Engoulevent d'Europe a été contacté à l'Ouest du projet, en limite du périmètre d'étude, au niveau d'une Dune boisée. Cet habitat ne sera pas impacté par le projet.

En revanche, des habitats favorables à cet oiseau, sans contact d'espèce, sont présents dans le périmètre éloigné et dans le projet, au Sud.

Les habitats du Troglodyte sont situés à l'extérieur du projet et dans le secteur Sud. Le projet a été réduit de manière à ne pas les impacter. Ainsi, **le projet n'aura aucun impact sur les individus et les habitats du Troglodyte identifié.**

Les éléments graphiques sont présentés sur la figure suivante.

## 5.2 REDUCTION

### 5.2.1 Mesures générales

La sensibilité des oiseaux au dérangement est généralement la plus forte au cours de leur période de reproduction. Si les travaux ont lieu pendant cette phase critique, ils peuvent remettre en question le succès de la reproduction de certaines espèces sensibles (vulnérabilité des couvées et des jeunes, forte activité des parents) qui peut se traduire par l'abandon de la phase de nidification, voire une perte d'habitat.

Afin de limiter les impacts sur la faune, notamment l'avifaune, **les travaux devront débuter et être entrepris au maximum en dehors des périodes de nidifications**. Ainsi, les travaux pourront être entrepris à la fin de l'été (fin Septembre), et si possible, jusqu'aux mois de Février à Mars inclus.

Des **mesures d'effarouchements** seront mises en place avant les travaux, de manière à éviter au maximum les risques de mortalité directe d'individu.

### 5.2.2 Gestion des eaux pluviales

Un dossier loi sur l'eau est lancé en parallèle de la demande de défrichement. Dans ce cadre, une étude hydrogéologique est en cours de réalisation sur la zone. Elle tend actuellement à indiquer, en l'état actuel des connaissances, que les terrains présentent de bonnes perméabilités mais avec une nappe peu profonde. Ainsi, le maître d'ouvrage souhaite, si l'étude hydrogéologique permet de confirmer les tendances actuelles, que l'ensemble des eaux de ruissellement soient gérées par infiltration.

Des noues seront mises en place qui permettront d'infiltrer la totalité des eaux de ruissellement.

De plus, le dispositif de prise en charge des eaux pluviales préconisé (noue de rétention / infiltration) participe à un abattement de pollution supplémentaire par un effet d'autoépuration par infiltration.

L'ouvrage choisi sera largement surdimensionnée afin de ne pas mettre en place de surverse vers le réseau hydrographique superficiel et de limiter ainsi ses impacts qualitatifs et quantitatifs. Ainsi, les eaux pluviales seront stockées, sans surverse, jusqu'à une pluie d'occurrence vicennale au moins.

L'infiltration est avantageuse dans le cas de cette étude pour plusieurs raisons :

- elle tend au maximum à reconstituer les conditions naturelles en permettant la recharge de la nappe ;
- Cette dernière est peu vulnérable et les eaux collectées sont globalement de bonnes qualités (après autoépuration par infiltration dans le sol en place) ;
- Le réseau hydrographique superficiel est vulnérable ;
- Le sol est propice à l'infiltration et la nature sableuse de celui-ci peut jouer le rôle de lit filtrant et prendre en charge une partie de la pollution chronique permettant de ce fait de diminuer l'impact du projet déjà faible à la base.

En cas de pollution accidentelle, des mesures seront mises en place pour confiner la pollution et limiter son expansion.

**L'impact qualitatif du projet sur la qualité des eaux souterraines, peut donc être qualifié de faible à nul.**

De plus, par application de la loi Labbé (du 08 Février 2014), l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communs sera proscrite. Ainsi, une amélioration de l'état actuel aura lieu dans la gestion des espaces verts.

### 5.2.3 Engoulevent d'Europe

Un individu d'Engoulevent d'Europe a été contacté à l'Ouest du projet, en limite du périmètre d'étude, au niveau d'une Dune boisée sur Chênaie acidiphile. Cet habitat ne sera pas impacté par le projet.

En revanche, des habitats favorables à cet oiseau, sans contact d'espèce, sont présents dans le périmètre éloigné et dans le projet, au Sud.

En effet, le boisement mixte Chênes / Pins, correspondant au secteur Sud du projet, lorsqu'il est suffisamment clairsemé, est favorable à l'accueil de l'Engoulevent d'Europe.

Au final, dans le périmètre d'inventaire, ce sont 519 m<sup>2</sup> d'habitat avéré de l'Engoulevent qui ont été identifiés, en totalité hors projet, ainsi que 68 895 m<sup>2</sup> d'habitats favorables, dont 14 538 m<sup>2</sup> sont situés dans le périmètre du projet.

Le projet a donc été réduit afin de conserver au maximum l'habitat favorable de l'Engoulevent.

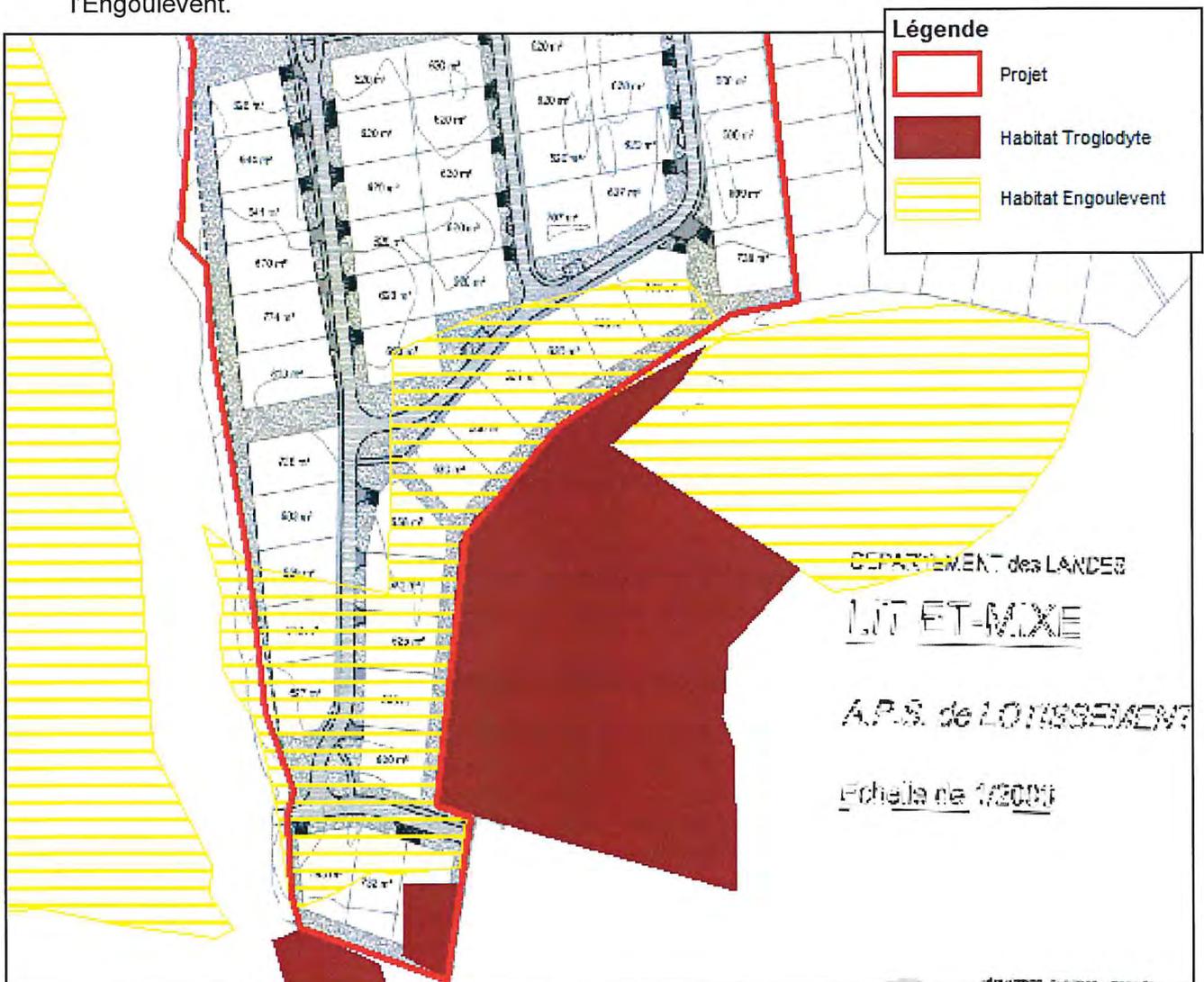


Figure 17 : Habitat de l'Engoulevent et du Troglodyte sur ancien plan de masse

Ainsi, la réduction du projet va permettre de conserver la majeure partie de l'habitat de l'Engoulevent et la totalité de l'habitat du Troglodyte.

Des **mesures de gestion en faveur de la conservation d'un habitat favorable** à l'Engoulevent d'Europe seront mise en place dans la partie Sud, conservés pour cette espèce.

Ces mesures viseront à préserver un secteur avec des arbres épars, notamment des feuillus (qui, à termes, auront aussi un rôle sur la conservation du Grand-Capricorne), offrant des postes de repos et de chants, ainsi que des zones plutôt prairiales en-dessous pour la nidification.

Au niveau de la sélection des arbres, celle-ci sera naturelle. Aucun abatage des arbres actuellement présent ne sera fait. De plus, les Pins qui mourront ne seront pas remplacés, le secteur devra tendre à devenir composé de grands arbres feuillus uniquement avec un sous-bois assez clair.

Les entretiens se limiteront à un débroussaillage (manuel, à la débroussailleuse, sans engins lourds) des ronces et autres arbustes afin de conserver les zones prairiales suffisamment ouvertes.

Ces travaux seront hors période de nidification, c'est à dire de Septembre à Mars.

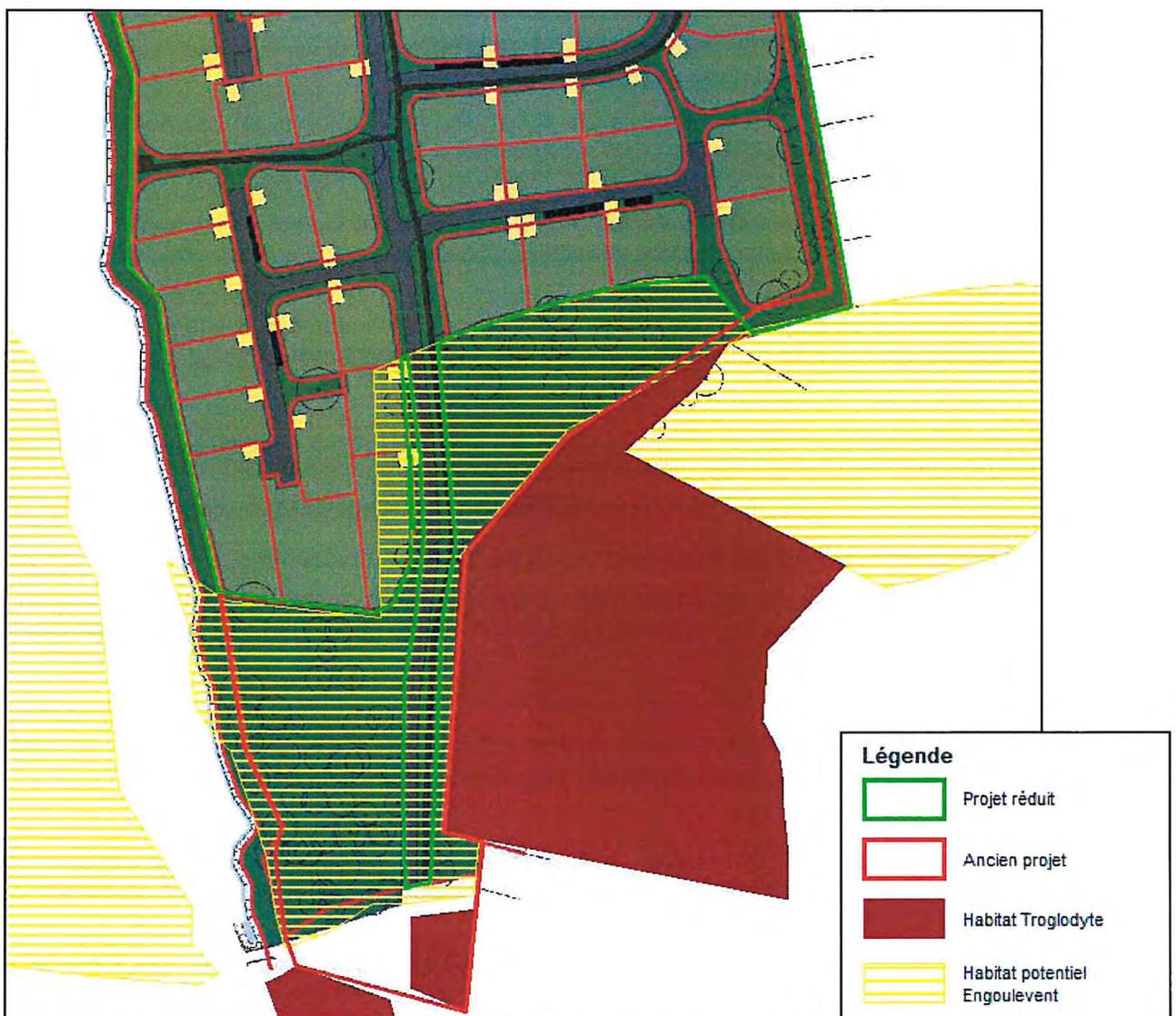


Figure 18 : Habitat de l'Engoulevent sur nouveau plan de masse

Afin d'éviter une mortalité directe d'individu en phase de vie du lotissement, à long terme, le maître d'ouvrage propose d'**installer des ralentisseurs** dans le secteur Sud du lotissement, au niveau de la traversée de l'habitat favorable conservé.

Ainsi, les véhicules seront dans l'obligation de ralentir, ce qui limitera le risque de collision avec un oiseau.

Enfin, le maître d'ouvrage propose de mettre en place des **panneaux explicatifs** sur la justification de la zone conservée, ainsi que le peu d'entretien dont elle fera l'objet, dans le secteur Sud du lotissement. Ces panneaux seront mis en place au niveau de la zone de Pique-nique existante et conservée.

Le but étant de présenter l'espèce, de justifier de l'absence d'aménagement sur la zone ainsi que du peu d'entretien effectué. Le rôle sera donc essentiellement pédagogique.

De plus, cela permettra de présenter aux habitants du secteur l'intérêt des ralentisseurs et de maintenir une vitesse très limitée sur la traversée de cet espace.

Ainsi, les 14 538 m<sup>2</sup> d'habitat favorable à l'Engoulevent dans le projet se retrouvaient totalement détruite dans le plan de masse initial.

Après mise en place d'une mesure de réduction, consistant à un réaménagement du lotissement, à la suppression de 1,5 ha environ soit à la réduction de 17 lots, sur un total de 97 lots. Cela représente une **réduction de 17,5 % du nombre de lot initial**.

L'impact sur l'habitat favorable porte sur 1 819 m<sup>2</sup> pour la création de la voirie d'accès Sud et de la piste cyclable. De plus, les lots impacteront l'habitat sur une surface 868 m<sup>2</sup>.

*A noter qu'il n'est pas tenu compte, dans ce chiffre, de la modification du tracé de la voirie afin d'être mise en place sur le tracé du chemin forestier existant permettant ainsi de limiter les impacts sur l'habitat. Ainsi, l'impact apparaît largement surévalué.*

Au final, l'impact sur l'habitat favorable porte sur 2 687 m<sup>2</sup> (sans compter l'absence d'impact sur le chemin forestier existant qui est compté dans la surface d'habitat).

**Le projet permet donc de conserver 81,5 % de l'habitat favorable.**

Ainsi, après mesures de réduction, 18,5 % de l'habitat favorable à l'Engoulevent dans le projet reste détruit, ce qui correspond à 2 687 m<sup>2</sup>, tandis que 11 851 m<sup>2</sup> sont préservés, ce qui représente 81,5 %.

En considérant le périmètre d'étude global, l'impact de 2 687 m<sup>2</sup> de l'habitat favorable représente 3,9 % de l'habitat favorable à l'Engoulevent dans la zone d'étude.

De plus, les **mesures de gestion préconisées vont permettre une conservation de l'habitat** à long terme, avec le maintien des zones ouvertes et prairiales et en évitant une fermeture du milieu.

Enfin, ce projet permettra une éducation des citoyens locaux, mais aussi des touristes de passage au niveau de la voie verte et de la zone de pique-nique, sur cette espèce encore méconnue.

### **5.3 COMPENSATION**

Afin de compenser la perte du caractère forestier de la parcelle concernée par la présente demande de défrichement sur 8,57 ha, le maître d'ouvrage propose de réaliser des boisements compensateurs.

Ces boisements compensateurs seront d'une superficie minimale de 17,15 ha et feront l'objet d'une validation de la DDTM des Landes. Ils sont actuellement en cours de prospections et ne peuvent donc pas être détaillés.

En tout état de cause, un reboisement de 2 ha pour 1 ha détruit sera mis en place.

## 6 CONCLUSION

### **Le secteur est apparu clairement sec à mésophile.**

L'emprise du projet est constituée de boisement dominée par des Pinèdes d'environ 25-30 ans, accueillant un sous-bois classique mésophile composé principalement de Fougère aigle, Ajonc d'Europe, Bruyère Cendrée et Callune.

Une importante présence de Chêne pédonculé et quelques lièges est à noter avec une augmentation du gradient de présence de feuillus vers le Sud.

Une portion du site est concernée par un boisement dominée par les feuillus et correspondant à une Chênaie acidiphile au sein de laquelle des dépôts de déchets verts sont présent.

Un cours d'eau est présent en limite Ouest du projet, et ne sera pas impacté par celui-ci. En effet, une bande de végétation d'une dizaine de mètres est préservée.

La végétation de ceinture de ce cours d'eau accueille les quelques espèces de zones humide recensés.

En périphérie du site, l'Engoulevent d'Europe a été contacté (espèce classée à l'annexe I de la directive 79:409/CEE dite oiseaux). Aucun contact de l'espèce dans le projet n'a été observé. Toutefois, toute la partie Sud du site du projet est considérée comme un habitat potentiel de l'espèce.

De ce fait, le porteur de projet, désireux de rendre son projet le plus vertueux possible, a réduit son projet, afin d'exclure les secteurs considérés comme favorable. De plus, il s'engage à mettre en place des mesures de gestion afin d'éviter que ces secteurs se referment et devienne défavorable à l'Engoulevent d' Europe.

C'est aussi dans le secteur Sud qu'a été entendu du Troglodyte mignon, espèce classé à l'annexe I de l'arrêté du 6 Janvier 2020 fixant la liste des espèces végétales et/ou animale dont la destruction ne peut être autorisé sans avis du CNPN. En mettant en place le tryptique ERC et en préservant la partie Sud, le porteur de projet évite en totalité la destruction de cette espèce et de son habitat.

Des Chênes attaqués par du grand Capricorne ont été recensés le long du cours d'eau à l'Ouest de celui-ci, hors emprise du projet. Ils ne seront pas impactés par la mise en place du projet. De vieux chênes potentiellement favorables au grand Capricorne sont présents à l'Est du cours d'eau, côté projet, ils ne seront pas impactés car ils sont inclus dans la bande d'exclusion du projet, en bordure du cours d'eau.

Une piste cyclable (voie verte) passe au Sud, dans les parcelles du projet, celle-ci ne sera pas impactée par la mise en place du projet.

Au sein du périmètre d'étude ce sont 41 plantes qui ont été identifiées. 4 sont indicatrices de zones humides, présentes au niveau des berges du cours d'eau et 2 sont des plantes exotiques envahissantes.

Seulement 5 espèces de lépidoptères rhopalocères ont été contactées. Ceci est en lien avec l'absence de plantes favorables à leurs nutriments et l'aspect ombragé du site. 3 espèces d'Odonates ont été contactées au niveau du cours d'eau dont une en phase de ponte, le Cordulegastre annelés.

Malgré la présence du cours d'eau aucune espèce d'amphibiens n'a pu être observée.

Du Lézard des murailles a été contacté au Nord du site du projet, hors emprise, au niveau de la Chênaie acidiphile entretenue et de la coupe rase.

Des panneaux explicatif, a but pédagogique seront installés en au niveau de l'aire de Pique-nique. Ceci aura pour but d'expliquer la gestion de la végétation qui sera mise en place entre l'aire de Pique-nique et le futur lotissement, ainsi que de présenter les espèces sensibles présentes.



**Légende**

--- Pèrimètre d'investigation    Ruisseau des vignes

□ Projet initial

□ Projet réduit

**Voiries**

■ Chemins

■ Piste cyclable

**Hydrographie**

**Enjeux écologiques**

■ Enjeux forts

■ Enjeux modérés à fort

■ Enjeux modérés

■ Enjeux faibles à modérés

■ Enjeux faibles

## 7 CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Hydropédologie	05/05/21	14h – 18h	SEGOVIA Yoann GLINEL Marin	Sondages pédologiques Tests de perméabilités
Avifaune diurne	29/04/21 01/07/21	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien ZAMOUN CHLOE	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	29/04/21 05/05/21 01/07/21	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Mammifères (hors chiroptères)	29/04/21 05/05/21 01/07/21	10h – 17h	LAPIDO Vivien ZAMOUN CHLOE	Recherche des traces
Entomofaune	29/04/21 05/05/21 01/07/21	10h – 17h	LAPIDO Vivien ZAMOUN CHLOE	Recherche au filet à papillon Recherche de traces, galeries, macro-restes, sciures au niveau des feuillus présents
Amphibiens	/	20h – 22h	LAPIDO Vivien	Écoute et prospection a vue à la lampe frontale

Tableau 10 : Calendrier des visites de terrain



**LEGENDE:**

- ZONE HABITAT ENGOULEVENT
- ESPACES VERTS COLLECTIFS
- LOTS
- ENTREES LOTS
- ENROBES
- LIAISON DOUCE
- HAIES PRIVATES

